Lire en dernière page

Nous sommes 3,5 milliards

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 57 — Mercredi 11 mars 1970

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd (039) 3 10 88 tél adm et publ (039) 3 10 87 CCP 23 313 Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50 3 mois Fr 13.— 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMERO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Le logement, thème des Chambres fédérales

Le Conseil national a poursuivi mardi son débat sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers. Au nom du groupe socialiste, M. Muheim (LU) pense que l'arrêté actuellement en vigueur a permis aux autorités fédérales de maîtriser la situation. Il faut néanmoins le prolonger, et surtout veiller à une application uniforme dans tous les cantons. Pour M. Jacottet (lib. VD), il faut tenir compte du fait que cet arrêté favorise le tourisme, favorise les échanges internationaux. Une certaine souplesse est nécessaire. M. Caroni (chr.-soc. TI) motive l'opposition de son canton, qui juge superflue la prolongation de l'arrêté. Le Tessin ne se sent pas menacé par la « vente de la patrie ». M. Caroni votera toutefois le projet à condition que soit maintenue une pratique d'application très libérale, dont profitent les cantons touristiques. M. Copt (rad. VS) plaide aussi pour un usage très souple de cette loi d'exception, tandis que M. Wyler (soc. TI) demande au contraire plus de rigueur.

Le conseiller fédéral von Moos pense qu'il vaut mieux prévenir que guérir, que le projet n'a rien de xénophobe, que le sol est rare et qu'il est légitime de le réserver en priorité aux Suisses. Au reste, ce projet est un moyen de lutter contre la surchauffe, en freinant la hausse des prix dans l'immobilier. L'entrée en matière est alors votée.

On passe à la discussion des articles. A une forte majorité, on précise que l'immeuble à acquérir doit servir « au premier chef » au séjour de l'acquéreur et de sa famille, ce qui permet aussi la location. On précise également que l'autorisation n'est accordée que si l'acquéreur, son conjoint ou ses enfants mineurs n'ont acquis aucun autre immeuble en Suisse.

Il y a intérêt légitime, précise encore la loi, lorsque notamment la condition suivante est remplie : « Situation de l'immeuble en un lieu dont l'économie dépend du tourisme et requiert, pour développer celui-ci, l'établissement de résidences secondaires, en particulier dans les régions de montagne. »

Les Romands dans la minorité

Une longue discussion s'engage ensuite sur la disposition qui prévoit que l'autorisation est accordée lorsque l'acquisition d'un terrain favorise la construction de logements à loyers modérés. Faut-il, en outre, accorder l'autorisation lorsque de tels logements se trouvent déjà sur le terrain en question ? Une importante minorité l'estime : M. Junod (rad. VD), M. Primborgne (chr.-soc. GE), A. Chavanne (soc. GE), M. Schmitt (rad. GE). Ils font valoir en particulier l'importance des placements de capitaux français à Genève pour la construction de logements. Combattu par M. von Moos, cet amendement est rejeté par 68 voix contre 59. Presque tous les députés romands ont voté en faveur de la minorité.

Pour assurer une application uniforme dans tous les cantons, M. Muheim (soc. LU) propose que l'on inscrive dans l'arrêté un droit de recours du Département de justice et police contre les décisions cantonales, en première instance déjà. Cet amendement est combattu par M. Masoni (rad. TI) et par M. Copt (rad. VS) qui le trouvent contraire à l'esprit fédéraliste qui doit inspirer notre législation. Au vote, il est rejeté par 79 voix contre 47.

On peut enfin passer au vote sur l'ensemble et l'arrêté sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers est approuvé par 117 voix contre zéro, avec plusieurs abstentions.

Unanimité au Conseil des Etats

Au Conseil des Etats, approbation tout aussi unanime de la loi sur l'encouragement de la construction de logements. On sait assez que cette loi n'est guère efficace, du fait notamment d'une mauvaise coopération des cantons, comme l'a relevé le conseiller fédéral Brugger. Il ne fait pas de doute qu'à l'avenir la politique du logement devra s'inscrire dans une conception générale de l'aménagement du territoire. Dans l'immédiat, il faut s'efforcer d'harmoniser les prescriptions de police applicables à la construction. Dans cet esprit, la prolongation de la loi fut admise.

A PROPOS...

« Les événements de mai ont démontré que... » me disait l'autre jour Michel. Qu'avaient-ils montré ? Qu'étaient-ils censés avoir montré ? Que la révolution était possible. Ou que désormais les forces révolutionnaires ne sont plus le Parti communiste ou les syndicats, et encore bien moins la social-démocratie. Ou qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer un programme, une plate-forme ; que tout au contraire, il est préférable de faire confiance à la spontanéité des masses...

« Les événements de mai ont démontré que... » me disait de son côté l'autre Michel. Qu'avaient-ils montré ? Qu'étaient-ils censés avoir montré ? Qu'aujourd'hui, dans un pays occidental industrialisé, la révolution n'est pas possible ! Qu'elle est vouée à l'échec à brève échéance. Que toute tentative — et surtout si elle n'est pas préparée, dirigée, assumée par un parti bien organisé — ne peut aboutir qu'à un retour de flamme, qu'au retour en force de la réaction, qui se teinte alors de fascisme, etc.

Le drame : que l'histoire, hélas, ne montre rien, ne démontre rien, parce que toute contre-épreuve est par définition impossible.

Une guerre éclate ?

— Voyez ! crie le pacifiste, je l'avais bien dit : à force de réarmer...

— Voyez ! crie de son côté le militariste, je l'avais bien dit, il fallait réarmer et beaucoup plus que nous ne l'avons fait...

Jeanlouis CORNUZ

● BONN. — Un Starfighter F 104 6 d'une escadre de l'aéronavale ouest-allemande basée à Eggebeck, dans le Schlesvig-Holstein, s'est abattu mardi au début de l'après-midi, pour une cause qui n'a pas encore pu être établie dans la région de Flensburg. Le pilote a perdu la vie. Il s'agit du premier-lieutenant von Hassel, 29 ans, fils du président du Bundestag. C'est le 117e Starfighter que la Luftwaffe perd et le 55e pilote.

Nouvelle fresque au Palais fédéral

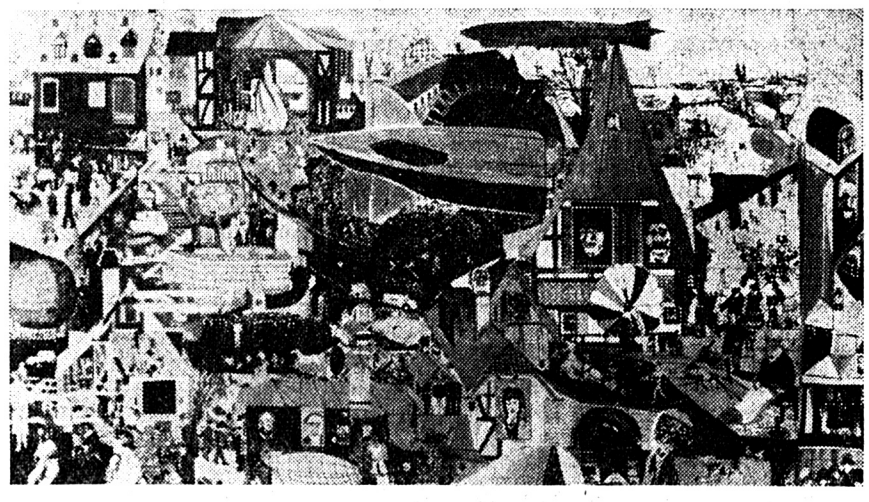

L'aile est du Palais fédéral s'est enrichie d'une nouvelle fresque très colorée due à l'artiste Paul Lehmann. Elle illustre les événements et les personnalités qui ont marqué la période 1925 à 1938 dans notre pays. Notre photo montre une partie de cette œuvre anecdotique.

Copenhague : L'Université occupée

Des étudiants de l'Université de Copenhague ont occupé lundi soir les locaux et ont institué un « tribunal révolutionnaire » qui a jugé que le ministre de l'Education luttait contre le principe d'une « connaissance libre dans une université libre »...

Les socialistes et le dépôt à l'exportation

Le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale, réuni mardi sous la présidence d'Emund Wyss, conseiller national, de Bâle, a débattu de la politique conjoncturelle du gouvernement, ainsi que du dépôt de 5 % sur la valeur des exportations. La discussion, qui s'est déroulée en présence de H.-P. Tschudi, président de la Confédération, et de P. Graber, conseiller fédéral, a été très animée.

Des critiques furent émises sur le fait que le Conseil fédéral a omis, il y a quelque temps, de présenter le programme de raccordement qui avait été promis en vue d'influencer l'évolution de la conjoncture. De même, les parlementaires socialistes ont montré leur désaccord avec la majorité bourgeoise du Parlement qui a refusé le projet d'extension de l'« instrumentarium ». L'objectif principal des socialistes demeure une gestion planifiée de la politique économique et financière devant assurer le plein emploi, ainsi qu'une croissance harmonieuse de l'économie avec une stabilité aussi permanente que possible des prix.

Des divergences de vues sont apparues sur la question du dépôt à l'exportation, certains étant d'avis qu'une imposition de l'économie suisse dans son ensemble serait une mesure préférable à celle choisie par le gouvernement. Le vœu fut à nouveau exprimé que le Conseil fédéral ne s'en tienne pas uniquement aux limitations de crédit actuellement pratiquées, mais qu'il prenne sans tarder des mesures pour réduire la main-d'œuvre étrangère.

Le groupe a décidé alors à une grande majorité de recommander l'entrée en matière sur l'arrêté fédéral relatif au dépôt à l'exportation. Mais il a ensuite recommandé le refus du projet, dans la perspective que le Conseil fédéral puisse non seulement modifier celui-ci mais aussi recourir à d'autres solutions qui ont été proposées. Le gouvernement pourrait, par exemple, examiner le préfinancement de la prévoyance vieillesse dans les entreprises selon le schéma de l'Union syndicale suisse.

Abordant enfin la question du statut intermédiaire des écoles polytechniques fédérales, le groupe a approuvé la phase expérimentale de cinq ans et l'extension du droit de participation des étudiants et des cadres que celle-ci préconise.

Zurich : Journaliste acquitté

Ses accusations contre un général allemand étaient valables, dit l'autorité de recours

Contrairement au Tribunal de district de Zurich, la Cour suprême du canton, qui avait à juger en appel le publiciste et journaliste Rolf Bigler, a libéré ce dernier de l'accusation de diffamation portée contre lui par un général de l'armée ouest-allemande. Celui-ci, M. F.-A. von der Heydte, général de brigade de réserve de la Bundeswehr, avait assigné l'hebdomadaire « Weltwoche » en justice à la suite d'un article qui présentait son passé sous un jour qu'il jugeait faux. L'article en question, qui se référait d'ailleurs à diverses affirmations de l'hebdomadaire allemand « Spiegel » avec lequel von der Heydte avait déjà eu maille à partir, signalait l'appartenance du général au Parti national-socialiste en 1933 déjà, ainsi que son activité d'officier instructeur dans les troupes de parachutistes égyptiennes en 1956. D'autre part, l'article de la « Weltwoche » signalait que von der Heyde avait maintes fois pris à partie la démocratie et la liberté de la presse, en République fédérale allemande.

Cette affaire remonte à 1966 et avait été alors déclenchée par l'invitation de la Société suisse des officiers au général von der Heydte de venir faire en Suisse une série de conférences. Mais, à la suite de l'opposition de certains milieux d'officiers en Suisse, cette invitation avait été retirée, puis la « Weltwoche » avait publié l'article incriminé. Le Tribunal de district de Zurich, saisi d'une plainte du général allemand, avait condamné M. Bigler, responsable de l'article en sa qualité de rédacteur en chef de l'hebdomadaire zurichois, à une amende de 1000 fr. La Cour suprême du canton de Zurich vient donc d'acquitter le journaliste suisse alémanique auquel, de surcroît, von der Heydte devra verser 6000 fr. pour tous les frais de justice que celui-là a dû payer.

(M. Bigler est actuellement rédacteur en chef du «Sonntags-Journal».)

Cela s'est passé dans notre pays

■ **ELLE EST TOUJOURS COUPÉE.** — La ligne de chemin de fer du Brünig, qui avait été coupée jeudi dernier entre Brünig et Meiringen par la chute d'un bloc de rocher restera vraisemblablement fermée à la circulation ces deux prochaines semaines. Le trafic local continuera à être assuré par des autocars. Des travaux de dynamitage seront entrepris dès le début de la semaine prochaine. Ils seront poursuivis jour et nuit afin de rendre la ligne au trafic aussi rapidement que possible.

■ **NOTRE CONSULAT A SALISBURY.** — On confirmait mardi au Palais fédéral les indications fournies lundi à la presse par le chancelier Huber au sujet de la Rhodésie : le Conseil fédéral ne juge pas nécessaire de fermer le consulat de Suisse à Salisbury.

■ **LA COLOMBIENNE AU CANICHE NOIR.** — De nombreux commerçants de l'est du canton de Vaud, notamment d'Aigle, Leysin, Vevey et Montreux ont signalé à la police des vols dont ils ont été victimes en février. Des vols du même genre ont aussi été annoncés dans d'autres régions de Suisse romande et en Suisse alémanique. La voleuse doit s'appeler Pilar Lopez Gonzalès. Elle est Colombienne. Agée d'une quarantaine d'années, elle a parfois avec elle un petit caniche noir portant une couverture verte. Elle a tiré une série de chèques sans provision sur une grande banque à Lausanne et à Nyon. Avec les montants obtenus, elle s'est offert des vêtements, des chaussures et des bijoux. Ce n'est qu'après coup que les lésés se sont aperçus de l'escroquerie.

■ **IL OFFRAIT DE TROP GROS POURBOIRES.** — La police vaudoise a annoncé mardi l'arrestation, le 24 février à Montreux, à sa sortie d'un bar, d'un Français de 26 ans, Paul Gautier, recherché pour un vol important commis à la fin de janvier au préjudice du gérant de la Banque de la Côte-d'Or, qui l'avait hébergé à Auxonne. Il a été arrêté après avoir attiré les soupçons sur lui : il dépensait sans compter dans les boîtes de nuit et offrait de somptueux pourboires. A Auxonne, cet individu avait pris les clefs de la banque et volé 100 000 nouveaux francs à la personne qui l'hébergeait. Au moment de son arrestation, il n'avait plus que 4500 francs sur lui. Il avait dépensé en moyenne 1500 francs par jour sur le produit de son vol.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

LOTO OMNISPORTS

CE SOIR

Le match débute à 20 h. 15 précises

DEUX CARTONS

Vente des abonnements à Fr. 10.— à l'entrée

Pendant toute la durée du match, pour deux abonnements, troisième carte gratuite

CERCLE CATHOLIQUE

AUTO CFF

CFF CFF CFF CFF CFF CFF CFF

Relation rapide pour le Salon de l'automobile à Genève du 14 au 22 mars avec voitures modernes de 1re/2e cl. et wagon-restaurant

chaque jour
Neuchâtel dp 8.13 ▶ Genève ar 9.39
Neuchâtel ar 18.36 ◀ Genève dp 17.17
fr. 16.60 2e cl., fr. 25.— 1re cl.

Ne prenez qu'un billet de simple course pour Genève et timbrez-le au Salon à un composteur automatique CFF. Une fois timbré, votre billet de simple course vous donne droit au retour gratuit.

Relation directe par autobus Gare-Salon

au Salon en salon

CFF

Chaque jour: 7.15 dép. Le Locle arr. 20.08
7.27 dép. La Chaux-de-Fonds arr. 19.50

Prix dès La Chaux-de-Fonds et Le Locle
fr. 21.— 2e cl., fr. 31.— 1re cl

théâtre abc
serre 17 la chaux-de-fonds

Vendredi 13 et samedi 14 mars, à 20 h. 30

SPECTACLE

COMMEDIA DELL'ARTE

Création collective du Petit-Théâtre de Confignon

location: librairie abc jaquet-droz 29, tél. 3 57 57 et une heure avant chaque représentation à la caisse du théâtre abc tél. 37222

Ramoneur

Je cherche un ouvrier, place à l'année, semaine de cinq jours, bon salaire. Entrée tout de suite ou date à convenir.
Faire offres à M. Ernest CHRISTILLE, République 1, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 22 87.

FEU 18

CCAP

La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

Faites lire notre journal

OFFRES D'EMPLOI

Méroz «pierres» s.a.

MANUFACTURE DE PIERRES D'HORLOGERIE
Avenue Léopold-Robert 105
2301 LA CHAUX-DE-FONDS

engage

sténodactylo

Nous demandons: parfaite maîtrise du français, bonnes connaissances de l'anglais, esprit d'initiative, capacité de travailler de manière indépendante, caractère ouvert et sociable.

Nous offrons: place stable, travail extrêmement varié, traitement en rapport avec les prestations fournies.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae, références, photo et prétentions de salaire.

L'Hôpital de la ville de La Chaux-de-Fonds cherche pour entrée immédiate ou à convenir:

EMPLOYÉES DE BUREAU

pour ses services administratifs et de mécanographie.

Formation: diplôme d'une école de commerce ou titre équivalent; diplôme de mécanographe.
Traitement: selon capacités.
Ces postes permettent aux titulaires de bénéficier des avantages sociaux offerts par l'Administration communale.
Les offres de services écrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats doivent être adressées à la Direction de l'hôpital. Pour toutes demandes de renseignements, tél. 3 53 53 (interne 406).

PETERMANN

cherche

UNE EMPLOYÉE

pour son service de comptabilité

UNE EMPLOYÉE

pour la centrale téléphonique et la facturation

Faire offre ou se présenter à la direction de la S. A. Jos. Pétermann, fabrique de machines, 2740 Moutier.

Ville de La Chaux-de-Fonds

MISE AU CONCOURS

Quelques postes de

JARDINIÈRES D'ENFANTS

sont mis au concours.

Exigence: diplôme de jardinière d'enfants.

Entrée en fonction: 20 avril 1970.

Les renseignements concernant l'horaire de travail et le traitement peuvent être obtenus auprès des Services sociaux, rue du Collège 9 (tél. 2 48 21, int. 75).

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificat à la Direction des services sociaux **jusqu'au 20 mars 1970.**

DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX

ADMINISTRATION CANTONALE

Nous cherchons pour notre **Service des améliorations foncières** une

sténodactylographe

ayant quelques années d'expérience.
Nous offrons une activité variée dans une ambiance de travail agréable.
Traitement: légal.
Date d'entrée: à convenir.
Les candidates sont priées de faire leurs offres à l'Office du personnel de l'administration cantonale, Château de Neuchâtel.

L'ADMINISTRATION CANTONALE

cherche

COMMIS QUALIFIÉS

ayant une bonne formation et de la pratique, pour ses services.

Traitement légal: classes 12 à 10.

Nomination possible après un temps d'essai. Caisse de retraite. Semaine de cinq jours.

Faire offres à l'Office du personnel de l'administration cantonale, Château de Neuchâtel.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

9 mars 1970

Naissance

Guillaume-Gentil Fabrice, fils d'Henri-Auguste, boucher, et de Monique née Kehrli.

Mariage

Hurni Jean-Pierre, peintre en carrosserie, et Pochon Marlyse-Andrée.

Promesses de mariage

Leuba Daniel-Roger, étudiant en lettres, et Bauer Hélène-Marie.

De Santis Pio-Tullio, chauffeur, et Sanna Luisa-Caterina.

Fragnière Pierre-Alain, employé de commerce, et Gygax Anne-Marie.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

10 mars 1970

Naissances

Carruzzo Marthe-Sophie, fille d'Andreas, professeur, et d'Anne-Chantal-Yolande née Suter.

Blaumann Christophe-Helmut, fils de Hans-Joachim, électricien, et de Josiane-Marguerite née Masini.

L'île que Colomb n'a pas découverte

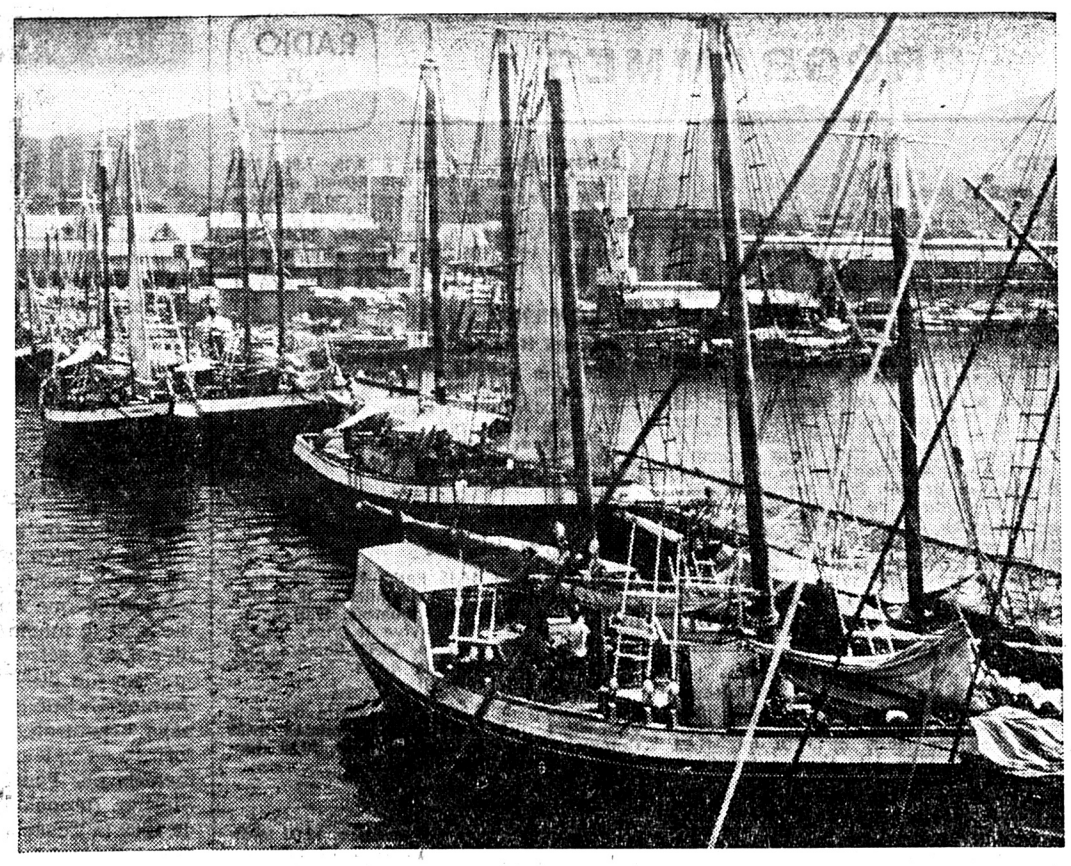

Avec ses voiliers, le port de Bridgetown offre encore le visage d'une époque révolue depuis longtemps.

Durant ses expéditions, Colomb a dû jeter l'ancre une fois ou l'autre devant presque toutes les îles des Antilles. Mais il est prouvé qu'il n'a jamais fait l'honneur de sa visite à Barbade. Il semble d'ailleurs qu'aujourd'hui encore on ne le lui ait pas encore complètement pardonné; car quel paradis de touristes ne se référerait-il pas volontiers à celui qui découvrit l'Amérique lorsqu'il s'agit d'inviter ses descendants européens à un voyage bien moins dangereux qu'alors ?

Des circonstances atténuantes à Colomb

Entre nous soit dit, je crois qu'il faut accorder des circonstances atténuantes à Colomb. Il n'est pas aisé, avec un voilier du XV[e] siècle, de trouver une île de la grandeur du canton de Bâle-Ville; Barbade se trouve en outre à l'écart de la longue chaîne d'îles qui se prolonge au large de l'Amérique centrale, à 150 km. environ vers l'Atlantique; il fallut d'ailleurs attendre 1536 pour que des navigateurs portugais s'égarent dans cette région.

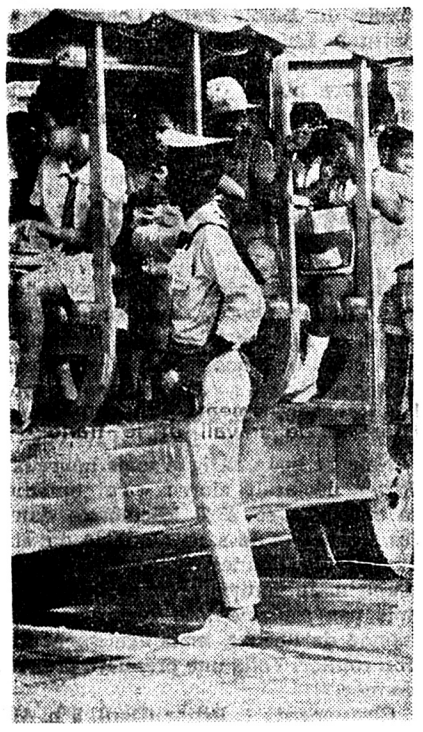

Le temps éternellement beau et chaud facilite les transports: dans l'omnibus, le passager est au grand air, quoique assis sur des bancs rudimentaires. Et il se rafraîchit au vent de la course.

Un voyage facile

Pour les Suisses notamment, le voyage à Barbade n'est pas plus difficile aujourd'hui que de se déplacer en train de Berne à Zurich ou à Genève: on s'installe non pas dans les fauteuils des CFF certes, mais dans ceux d'un DC-8 de la SAS, et, au premier arrêt après le départ de Kloten, on atteint déjà sa destination: l'aéroport de Seawell est en effet accessible aux avions les plus modernes, venus d'Europe sans escale.

Style anglais

Non seulement Bridgetown, la capitale (où Nelson eut son monument avant qu'il fût jugé digne du même honneur à Londres), mais toute l'île, doucement vallonnée, rappellent par bien des aspects l'ancienne métropole qui, durant les trois siècles de sa souveraineté, a laissé son empreinte aussi bien dans l'aspect architectural que dans les coutumes.

Beau et éternellement chaud

Mais le climat n'a rien d'anglais: beau et éternellement chaud, sans être lourd. La carte des mets, elle non plus, n'est guère britannique puisqu'elle comprend toute la gamme de la faune maritime, de la crevette et du crabe au poisson volant — en quelque sorte l'animal national de Barbade, bien qu'on l'aperçoive plus souvent sur un plat qu'au-dessus des vagues.

Descendants des esclaves « importés »

Les plantations de cannes à sucre qui s'étendent sur tout le pays n'ont rien d'anglais non plus, et encore moins les habitants, à 95 % environ de race noire, descendants des esclaves « importés » à une époque lointaine. La plage de sable, du côté des Caraïbes, la côte interrompue par des falaises sur l'Atlantique rappellent toutefois les îles britanniques; les églises surtout, et les chatoyantes maisonnettes en bois où vit la plus grande partie de la population. Ces habitations légères, adaptées à la douceur du climat, animent le paysage et rompent le vert de la végétation soignée, mais sans agacer l'œil, comme s'il fallait respecter la tradition britannique de ne pas exposer ce qui touche à l'intimité personnelle.

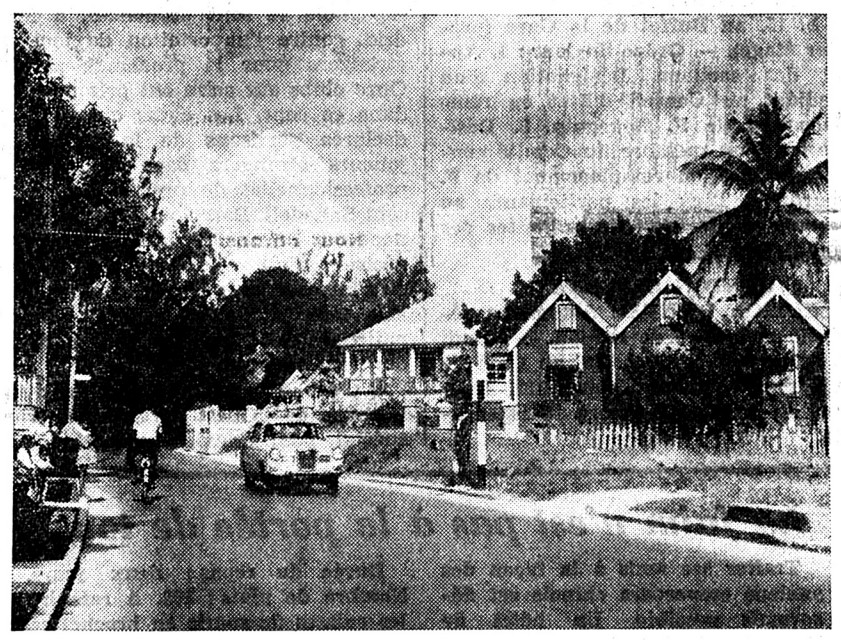

Où que l'on aille par le bon réseau routier de l'île, on trouve partout ces coquettes maisons de bois dont les couleurs égayent le paysage.

Une industrialisation lente

Marqué par le passé, le jeune Etat l'est également dans son organisation. Le développement de l'instruction publique, qui a pratiquement éliminé l'analphabétisme, constitue une base saine pour ce petit pays, qui veut maintenant faire toujours plus appel à ses propres forces, avec tolérance mais obstination. Pour cela, les autorités se sont dit qu'une économie trop dépendante de la récolte du sucre ne constituait pas une base solide; aussi se dessine une industrialisation lente, systématique, mais qui ne porte pas atteinte aux particularismes caractéristiques de l'île.

Largement ouvert au tourisme

Par ailleurs, Barbade désire légitimement s'ouvrir de manière accrue au tourisme, pour lequel toutes les conditions semblent être réunies. Des hôtels modernes ont été construits, d'autres sont à l'état de projet. En cinq ans, le nombre des visiteurs a déjà doublé et, pendant la saison qui dure de décembre à avril et en août, il règne sur les plages une intense activité; durant les autres mois, cependant, l'occupation est moindre. Pourtant, entre les saisons, les fluctuations climatiques sont minimes et guère perceptibles pour qui vient d'Europe.

Lieu de villégiature

On peut donc admettre que Barbade deviendra bientôt un lieu de villégiature à la mode pour les Européens, puisque l'île concilie les agréments d'une vie civilisée dans un cadre inhabituel et les plaisirs de la baignade tropicale, sans risquer que l'afflux des touristes ne compromette son pittoresque visage primitif.

A. St.

La mode féminine, une indication de la tendance boursière?

Aux Etats-Unis, les prévisions en matière boursière ont été élevées au rang d'un véritable « art ». De nombreuses méthodes y ont été développées et expérimentées pour tenter de prédire ce que fera le marché des actions dont l'humeur est si lunatique. Comme la bourse est apparemment de sexe féminin, les agents de change américains Harris, Upham & Co. ont eu l'idée de chercher si la mode féminine ne pouvait pas servir d'indicateur de la tendance boursière.

Comme nous pouvons le lire dans la « Revue des Bourses » du Crédit Suisse, cette idée s'est révélée des plus lumineuses et une nouvelle fois le fameux « cherchez la femme » a fait ses preuves. En effet, un bref examen a montré qu'il existait une corrélation étroite entre la mode féminine et l'évolution des cours des actions: les robes s'allongent-elles, la bourse tend à la baisse; l'ourlet remonte-t-il, Wall Street en tout cas montre une tendance évidente à la hausse. Enthousiasmés par cette découverte, les agents de change Harris, Upham & Co. ont baptisé indice de l'ourlet ce nouvel indicateur de l'avenir. A l'intention des passionnés de la bourse, nous reproduisons ci-contre cet indice.

Comme l'illustre ce dessin, tous les mouvements de hausse et de baisse à Wall Street ont épousé depuis 1900 les caprices de la mode féminine. Si l'on en croit l'indice, la grave crise boursière du début des années trente elle-même est imputable en dernier ressort au fait qu'en 1929 les femmes n'ont pas permis à l'ourlet de leurs robes de remonter encore, mais se sont entichées de vêtements longs, au grand dam non seulement de leur garde-robe mais aussi de la bourse.

Nous ne nous hasarderons pas à commenter plus avant ce qu'il y a d'étonnant dans le fait que le parallélisme ne s'est pas démenti durant les années quarante et cinquante: le dessin nous paraît en soi assez éloquent. Malheureusement, l'indice de l'ourlet ne peut que nous laisser perplexes dans la situation actuelle. En effet, quelles conclusions pourrait-on tirer pour l'avenir d'une mode où le maxi-manteau s'entrouvre sur la mini-jupe ?

MED.

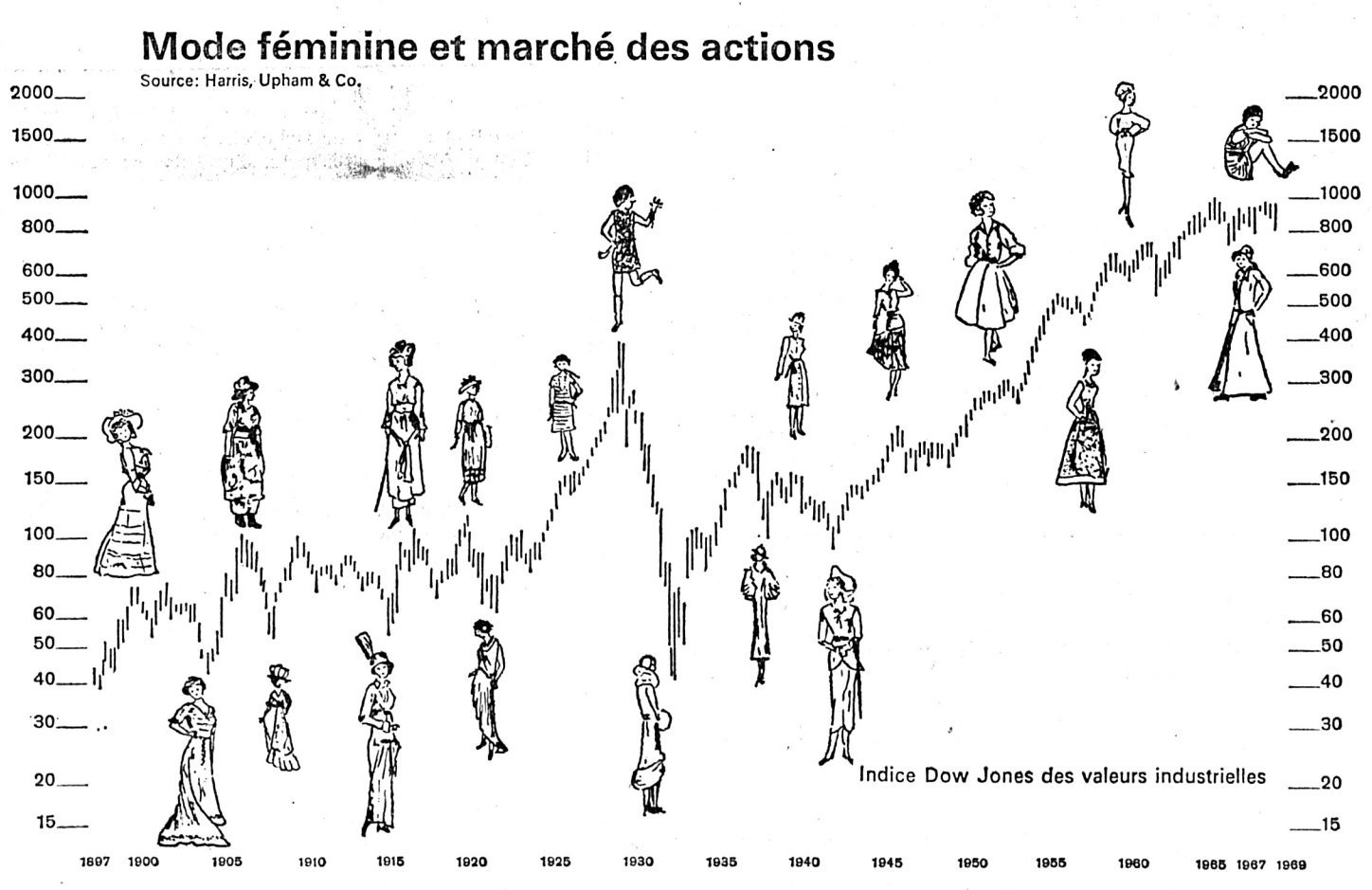

PROGRAMMES

RADIO tv

RADIO

Mercredi 11 mars 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Le Capitan», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants! 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation nationale. 19.35 Bonsoir les enfants! 19.40 Disc-o-matic. 20.00 Magazine 1970. 20.20 Ce soir nous écouterons. 20.30 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Vivre ensemble sur la planète. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Blues et gospel. 21.30 Art de la nouvelle. 22.30 Optique de la chanson.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Boîtes à mus. et cartes perforées sonores. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Harmonie. 20.15 Pièce. 21.15 Accordéon. 22.15 Inf. 22.30 Big Band Ball.

Jeudi 12 mars 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 7.30 Bonjour de Colette Jean. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Bonheur à domicile. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Spécial Salon. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez... 12.30 Miroir-midi. 12.50 Cause commune. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Salon de l'automobile. 15.00 Inf.

Second programme de Sottens. — 10.00 Pages de Beethoven. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages de Beethoven. 11.00 Université internationale. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 10.05 Opéra. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Piano. 11.05 Orch. récréatif. 12.00 Orch. de danse. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Poison ! 14.30 Chansons et danses slovaques. 15.05 Album aux disques.

TV ROMANDE

Mercredi 11 mars 1970

17.00 Cinq à six des jeunes. 18.00 Bulletin. 18.05 Lassie. 18.30 Pop hot. 18.55 Grains de sable. 19.00 «Seule à Paris», feuilleton. 19.35 Quid. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 Le chagrin et la pitié. 22.40 Ici Berne. 22.50 Téléjournal - Tableau du jour.

TV FRANÇAISE

Mercredi 11 mars 1970

1re chaîne. — 16.15 Paris—Nice, cyclisme. 17.30 TV scolaire. 18.30 Schmilblic. 18.50 Dernière heure. 18.55 Les Poucetofs. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Vive la Vie», feuilleton. 19.45 Inf. première. 20.30 Caméra invisible. 21.20 Les femmes aussi. 22.10 Année Beethoven. 22.50 Télénuit.

2e chaîne. — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 «Madame du Barry», film - Débat.

Jeudi 12 mars 1970

1re chaîne. — 10.00 TV scolaire. 12.00 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 14.30 TV scolaire. 15.45 Pour les jeunes.

2e chaîne. — 13.30 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOCATIONS DU PARTI

JURA

FÉDÉRATION SOCIALISTE DU DISTRICT DE MOUTIER: Assemblée des délégués. — Samedi 14 mars, à 14 h., à l'Hôtel de l'Ours à Bellelay. Ordre du jour : 1. Appel des sections, vérification des mandats. 2. Lecture du dernier procès-verbal. 3. Rapports a) du président ; b) du caissier ; c) de la députation jurassienne, par C. Wisard. 4. Nominations a) du président, du secrétaire ; b) des vérificateurs des comptes ; c) des représentants au PSJ. 5. Cotisations des sections et des élus. 6. Propositions des sections. 7. Elections au Grand Conseil et au Conseil exécutif. 8. Divers et imprévu.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL : Assemblée de section. — Jeudi 12 mars, à 20 h. 15, au Cercle des travailleurs (premier étage). A l'ordre du jour : compte rendu du dernier congrès du PSN et présentation et discussion de l'initiative populaire contre l'emprise étrangère, dite initiative Schwarzenbach. Vu l'importance de cette discussion, chacun doit s'efforcer d'être présent.

Congrès extraordinaire du PSN

NEUCHÂTEL : Jeudi 19 mars, à 20 h. 15, au Buffet de la Gare (premier étage). — Ordre du jour : 1. Appel des sections. Désignation d'un candidat au Conseil d'Etat en remplacement de F. Bourquin. 3. Désignation d'un membre du Comité central du PSS en remplacement de F. Bourquin. Tous les participants au congrès ont le droit de présenter des candidatures.

CANTON DE GENÈVE

SECTION D'ONEX : Assemblée générale statutaire de section. — Lundi 16 mars 1970, à 20 h. 30, au Café de la Ferme, route de Chancy 132. Election du comité. Présence indispensable.

Lulubelle

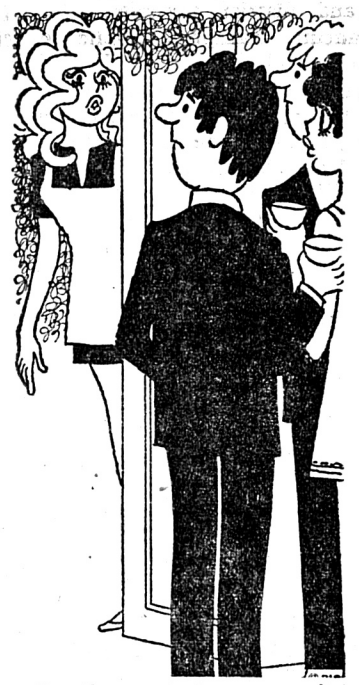

— Le dîner est plus que prêt !

La faim n'est pas à la portée de tous

Traiter ses amis à la façon des anciens empereurs chinois est désormais possible. Un hôtel de Bangkok vient de lancer une nouvelle formule de repas — le « grand dîner chinois » — où l'on peut manger les mets les plus raffinés dans les plats les plus précieux, le tout préparé par un authentique chef chinois « venu du Nord » et servi comme on le faisait dans les grands palais de Pékin du XVIe siècle.

Durée du repas : deux jours. Nombre de plats : 108. A retenir : les cuisses de souris en brochettes, les queues de limaces « à la grand mandarin » et les goujons du Tibet sans arêtes.

Le tout, y compris le pain, le couvert et le service, revient à 900 dollars par « tête de pipe ». De quoi imager, de la plus dégoutante des manières, l'immense fossé qui sépare les tenants du régime de ceux qu'ils asservent. TAC

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Mondial du hockey : PROGRAMME

Pour la deuxième fois consécutive, le tournoi mondial de hockey sur glace va se disputer à Stockholm. Son intérêt sera toutefois beaucoup plus limité qu'en 1969 puisque le Canada ne sera pas de la partie et qu'il ne sera en fait qu'un tournoi européen.

Championne du monde sept fois consécutivement depuis 1963, l'URSS ne pourra que difficilement être battue. Les Soviétiques ont légèrement rajeuni leur équipe, y introduisant quatre néophytes. La valeur de leur formation n'en a cependant pas été diminuée pour autant. La sélection tchécoslovaque aura également sensiblement le même visage que l'an dernier. On y retrouve en effet quatorze joueurs qui étaient déjà présents l'an dernier en Suède. Quant à l'équipe du pays organisateur, elle est elle aussi formée de valeurs sûres, toujours emmenées par l'ancien professionnel Ulf Sterner. Rappelons que lors du tournoi de 1969 la Tchécoslovaquie avait réussi l'exploit de battre deux fois l'URSS. Elle avait cependant perdu ses deux matches contre la Suède, qui elle-même avait perdu deux fois contre les champions du monde.

PROGRAMME

Samedi 14 mars : 11 h., Finlande—URSS ; 15 h., Suède—Allemagne de l'Est ; 18 h. 30, Pologne—Tchécoslovaquie.

Dimanche 15 mars : 11 h., URSS—Allemagne de l'Est ; 15 h., Finlande—Pologne ; 18 h. 30, Suède—Tchécoslovaquie.

Lundi 16 mars : jour de repos.

Mardi 17 mars : 11 h., URSS—Pologne ; 15 h., Allemagne de l'Est—Tchécoslovaquie ; 18 h. 30, Suède—Finlande.

Mercredi 18 mars : 18 h. 30, Tchécoslovaquie—URSS.

Jeudi 19 mars : 15 h., Finlande—Allemagne de l'Est ; 18 h. 30, Pologne—Suède.

Vendredi 20 mars : 15 h., Tchécoslovaquie—Finlande ; 18 h. 30, URSS—Suède.

Samedi 21 mars : 15 h., Allemagne de l'Est—Pologne.

Dimanche 22 mars : 11 h., Tchécoslovaquie—Pologne ; 15 h., Allemagne de l'Est—Suède ; 18 h. 30, URSS—Finlande.

Lundi 23 mars : jour de repos.

Mardi 24 mars : 11 h., Pologne—Finlande ; 15 h., Allemagne de l'Est—URSS ; 18 h. 30, Tchécoslovaquie—Suède.

Mercredi 25 mars : 15 h., Pologne—URSS ; 18 h. 30, Tchécoslovaquie—Allemagne de l'Est.

Jeudi 26 mars : 18 h. 30, Finlande—Suède.

Vendredi 27 mars : 16 h., URSS—Tchécoslovaquie.

Samedi 28 mars : 11 h., Allemagne de l'Est—Finlande ; 15 h., Suède—Pologne.

Dimanche 29 mars : 15 h., Pologne—Allemagne de l'Est.

Lundi 30 mars : 11 h., Finlande—Tchécoslovaquie ; 15 h., Suède—URSS.

Tout savoir sur le football

● A La Chaux-de-Fonds est décédé hier, dans sa 74e année, un ancien joueur du F.-C. La Chaux-de-Fonds : Eugène Ottolini. Ce nom est lié à la fameuse époque du football chaux-de-fonnier où les derbies avec Etoile étaient dans toutes les discussions, avant comme après les rencontres. Eugène Ottolini faisait partie de l'équipe chaux-de-fonnière des frères Donzé, de Hoesli, de Chodat, d'Haudenschild, de Stauss et autres Wyss. Il avait débuté au F.-C. La Chaux-de-Fonds en 1912 et y joua près de vingt ans.

● Les clubs de première division espagnole se sont prononcés, à Madrid, contre l'importation de joueurs étrangers pour la prochaine saison. Onze clubs sur seize ont pris position dans ce sens. Les clubs qui se sont déclarés partisans de la venue de joueurs étrangers dans les équipes professionnelles de première division sont Sabadell, Barcelone, Séville, Grenade et Palma de Majorque. Cette décision n'est cependant pas assurée de s'imposer pour la saison prochaine. Elle sera présentée à la délégation nationale des sports qui tranchera en dernière instance.

● C'est le 19 mai que l'équipe d'Allemagne de l'Ouest partira par avion spécial pour Mexico, via Montréal, pour participer au tour final de la coupe du monde. En attendant, un important programme d'entraînement est prévu. Il comprend un match contre la Roumanie le 8 avril à Stuttgart, un match contre l'Irlande le 9 mai à Berlin et un match contre la Yougoslavie le 13 mai à Hanovre.

● Au cours d'une réunion tenue à Lugano, les représentants des ligues nationales suisse et italienne ont décidé que la 10e coupe des Alpes réunirait cette année quatre équipes suisses et quatre équipes italiennes. Elle aura lieu du 6 au 19 juin.

HANDBALL. — Championnat suisse de ligue B, groupe ouest, match à rejouer : GG Berne—TV Mœhlin, 8-15.

CYCLOCROSS. — Cyclocross international à Oostakker : 1. Vermeire (Be); 2. De Deckere (Be); 3. Atkins (GB); 4. Van Damme (Be); 5. Van de Sompele (Be); 6. Stucki (S).

ESCRIME. — Le tournoi à l'épée de Besançon, qui réunissait des escrimeurs de France, d'Allemagne occidentale et de Suisse, s'est terminé par une double victoire helvétique. En finale, le Bâlois Peter Loertscher a battu le Lausannois Alexandre Bertholz en match de barrage pour la première place. Christian Stricker a complété le succès suisse en prenant le cinquième rang.

Cyclisme

Paris-Nice : Victoire de Ritter

Le 20e Paris—Nice, en ses étapes initiales, sourit décidément aux spécialistes de la poursuite. Après l'Italien Cipriano Chemello, c'est un autre grand rouleur, le Danois Ole Ritter, recordman du monde de l'heure, qui a triomphé au terme de la deuxième journée, à Autun, avec quatre secondes d'avance sur le peloton. Ce bénéfice, il l'a obtenu à l'issue d'une échappée solitaire de quelque 15 km. et sa réussite lui a permis de se parer également du maillot de leader de la course. Au classement général, il précède de quatre secondes Chemello, le vainqueur de la veille, et de neuf secondes deux sprinters, les Belges Guido Reybroeck, qui s'était montré le plus rapide à Joigny derrière Chemello, et Eric Leman, qui a pris sa revanche à Autun.

La fin de la course d'Ole Ritter fut extrêmement spectaculaire. Le Danois, souvent noté à la pointe de l'action (ce qui lui a valu d'être désigné comme le plus combatif avant même qu'il n'ait terminé l'étape), s'était extirpé d'un peloton pourtant secoué par de multiples accélérations au 200e kilomètre. Treize kilomètres plus loin, à l'entrée d'un petit circuit tracé en ville et qu'il fallait boucler deux fois, il possédait 22" d'avance ; 350 mètres plus il n'avait plus que 16" secondes sur l'Italien Guerra, qui contre-attaquait, et 17" sur le gros de la troupe qui était emmené par les sprinters Ritter a déclaré : « J'ai entamé la saison avec 2500 km. d'entraînement dans qu'il franchit la ligne d'arrivée.

Noir de boue, fatigué mais heureux, Ritter déclarait alors : « J'ai entamé la saison avec 2500 kilomètres dans les jambes et je savais que je devais réussir de bonnes choses en début d'année. Je voulais prouver que je ne suis pas seulement le recordman du monde de l'heure, mais également un bon routier. Voilà une première preuve donnée. »

Classement : 1. Ritter (Dan), 5 h. 41' 25"; 2. Leman (Be), 5 h. 41' 29"; 3. Reybroeck (Be); 4. Basso (Ital); 5. Mortensen (Dan); 6. Chemello (Ital); 7. Merckx (Be); 8. Beghetto (Ital); 9. Dancelli (Ital); 10. Guimard (Fr). Puis le peloton comprenant tous les Suisses.

Classement général : 1. Ritter (Dan), 9 h. 44' 10"; 2. Chemello (Ital), 9 h. 44' 14"; 3. Reybroeck (Be), 9 h. 44' 19"; 4. Leman (Be), m. t.; 5. Guimard (Fr), 5 h. 44' 24"; 6. Dancelli (Ital); 7. Pijnen (Ho), m. t. Puis : 73. Rub (S), 9 h. 49' 17"; 76. Thalmann (S), m. t.; 79, Abt (S), 9 h. 50' 04"; 93. Girard (S), 9 h. 59' 25"; 94. Rennhard (S), 10 h. 00' 27".

Chanteraine

Roman par André Theuriet

8

Ami de la maison, Armand de la Guêpie l'était, en effet, depuis longtemps. On l'y recevait déjà à ce titre, avant la dissolution du mariage ; même, Simon Fontenac avait eu d'excellentes raisons de penser que cette amitié dépassait les limites permises, et le tribunal avait partagé son avis, puisque le jugement prononçant le divorce visait implicitement le trouble apporté dans le domicile conjugal par les fréquentations trop intimes de cet indiscret ami. Après la rupture, M. de la Guêpie avait continué ses relations familières avec l'épouse divorcée, dont il restait le cavalier servant et le conseiller.

C'était un homme d'une quarantaine d'années, aux traits fins et fanés, à la tournure élégante et désinvolte. L'âge et peut-être aussi une jeunesse trop orageuse l'avaient un peu dévasté ; les cheveux devenaient rares, les paupières se fripaient, des rides précoces laissaient la trace de leurs griffes sur le front intelligent ; mais il avait l'art de déguiser ce déchet par un soin minutieux de sa personne et une tenue impeccable. Une raie habilement disposée séparait en deux les touffes subsistantes des cheveux poivre et sel frisés au petit fer ; les yeux gris-bleu jetaient des lueurs juvéniles et hardies ; le nez mince, en bec d'aigle, surmontait une moustache blonde effilée et retroussée ; la boucle, encore bien meublée, souriait complaisamment avec un rien de fatuité ; la barbe en pointe, également blonde et discrètement teinte, achevait de caractériser cette physionomie très parisienne. Il était mis à la dernière mode, et sa taille, demeurée svelte, semblait serrée dans un corset. Très lancé, tout à fait « dans le train », membre de plusieurs cercles haut cotés, La Guêpie vivait sur le pied d'une trentaine de mille francs de rentes, sans qu'on sût au juste d'où il tirait ses ressources. Dans le monde un peu mêlé où il fréquentait, il passait pour un savant amateur d'art, pour un connaisseur très documenté en matière de bibelots rares et précieux ; on vantait ses collections de tableaux, de bijoux, d'objets d'orfèvrerie du XIVe et du XVe siècle. Il était, en effet, doué d'un goût sûr et d'un flair admirable. Il ne manquait pas une belle vente de l'Hôtel Drouot, et on le savait en relations avec les plus célèbres marchands de curiosités de Londres, de Paris, d'Amsterdam. De temps en temps, pour complaire à un ami ou à un amateur riche, il se séparait avec peine, et pour un gros prix, d'une des « merveilles » de sa galerie ou de ses vitrines. L'heureux acquéreur de cette rareté se consolait d'avoir payé la forte somme en disant à ses familiers :

— Cela sort de la collection La Guêpie.

Quant au vendeur, il faisait publier la vente dans les journaux d'art de la France et de l'étranger, et, tout en empochant l'argent, il semblait inconsolable du sacrifice consenti ; ses amis le plaignaient et le glorifiaient ; mais ses ennemis ou ses envieux prétendaient que ces fructueuses opérations, effectuées au moment opportun, constituaient le plus clair des revenus de l'adroit collectionneur.

Armand de La Guêpie, après avoir galamment baisé la main de la maîtresse du logis, s'écria d'une voix claironnante :

— Ha ! ha ! j'arrive au beau milieu d'une fête de famille... Vous devez être bien contente, chère amie ? Moi aussi, ce spectacle me ravit, et c'est pour partager votre joie que j'ai avancé l'heure de ma visite...

Il se tourna vers le Traquet, qui se bourrait de petits fours glacés, et caressa, du plat de sa main dégantée, la tête rasée du gamin.

— Bonjour, mon jeune ami, poursuivit-il ; enchanté de vous trouver en bonnes dispositions... Je n'ai pas oublié ma promesse du mois dernier, et j'ai laissé pour vous, dans l'antichambre, un modeste cadeau...

Les yeux de Landry s'écarquillèrent et, avalant hâtivement sa dernière bouchée :

— Vrai ? s'écria-t-il, vous allez me montrer ça tout de suite, n'est-ce pas, m'sieur de La Guêpie ?

Mme de Cormery et Clairette s'étaient levées pour retourner au salon ; le Traquet en profita pour suivre La Guêpie dans l'antichambre. Celui-ci déficela une boîte oblongue et en tira une jolie carabine Lefaucheux, à la crosse garnie d'argent, légère comme un joujou de salon et dont le double canon d'acier jetait de bleus éclairs dans la pénombre. Landry restait muet d'admiration. A la fin, il dit d'une voix étranglée par la surprise :

— Veine !... Et à deux coups, encore !... C'était justement ce que je désirais.

Sa figure s'illuminait et il ne quittait plus la carabine ; il la transporta triomphalement dans le salon :

— Vois, maman, le beau cadeau de M. de La Guêpie !

— Il te gâte... L'as-tu remercié, au moins ? demanda Mme Gabrielle.

Landry, sans lâcher son arme, revint vers le donateur et dit en l'embrassant :

— Vous êtes un chic type, vous, et je vous aime bien !

La Guêpie avait attiré le Traquet vers un fauteuil où il s'assit à l'écart, et, tout en lissant les pointes de sa moustache, il murmura :

— Le cadeau n'est pas bien riche, mais il est pratique... Je suis content qu'il vous fasse plaisir... Ce n'est pas grand-chose, auprès des armes curieuses et des objets rares qui doivent orner le cabinet de monsieur votre père... Dites-moi, M. Fontenac a-t-il conservé les collections d'antiquités qui provenaient de votre grand-père ?

La Chaux-de-Fonds

La semaine de 5 jours à l'école?

Willy Lanz, directeur de l'Ecole secondaire, expose ainsi le problème de la semaine de 5 jours, face aux besoins des sections classique, scientifique et moderne :

La première question pratique qui se pose est de savoir dans quelle mesure les leçons du samedi matin pourraient être déplacées à d'autres moments de la semaine. Une étude détaillée des horaires de chaque classe nous conduit aux conclusions suivantes :

Parmi les 44 classes des sections CSM, 5 seulement ont plusieurs possibilités de répartition des heures du samedi et les autres jours ; 11 classes ont encore à leur horaire le nombre correspondant d'heures libres et 28 classes ont un horaire si dense qu'il n'y a plus de place pour les heures du samedi. Les raisons en sont simples : l'horaire de l'élève comprend un nombre d'heures fixes obligatoires, mais en plus il faut tenir compte :

1° Des heures facultatives pour les activités complémentaires à option (1re année, sport ; 2e année, initiation au cinéma ; 3e année, photo ; 4e année, ciné-club, initiation au cinéma, électronique).

Selon les décisions prises au moment de l'introduction de la réforme scolaire et au vu du succès rencontré au cours des premiers essais, cet aspect de l'enseignement tendra à s'amplifier les prochaines années.

2° Des études surveillées pour les élèves de 1er et 2e année 4 jours par semaine de 16 h. à 17 h. 30. L'expérience montre combien cet appui aux élèves en difficulté peut être bénéfique ; elle est très appréciée des parents qui ont de moins en moins le temps et les compétences pour fournir une aide efficace à leur enfant.

3° Les devoirs surveillés en 2e moderne ; mêmes remarques que pour le point 2.

4° L'instruction religieuse pour les élèves de 4e année. D'entente avec les responsables de l'Eglise et selon les directives du DIP, nous devons réserver 2 heures hebdomadaires à cette instruction.

Encore une remarque : l'horaire d'une classe, en particulier en 3e et 4e année, paraît très chargé ; en fait cela provient de ce que les élèves ont des branches obligatoires à option (grec, anglais, italien) qui ne peuvent pas toujours être mises à la même heure ; d'autre part, les classes de sciences sont dédoublées, et l'après-midi où les jeunes filles ont l'école ménagère on ne peut mettre d'heures d'enseignement pour garçons uniquement.

Il faut encore souligner que jusqu'à présent on a pu éviter que les petits élèves de 1re année viennent plus de trois fois par semaine à 7 h. 30 et selon l'avis des médecins et des parents il faudrait pouvoir s'en tenir à cette règle.

Nous devons encore faire de grandes réserves quant à la confection des horaires ; en effet, nous avons encore recours actuellement à un grand nombre d'étudiants ou d'enseignants à postes partiels dont les disponibilités d'horaire sont souvent très restreintes.

La seule solution qui nous paraît plausible est la revision des plans d'études en vue de la suppression de 2 à 3 heures hebdomadaires. Cela paraît possible si l'on sait que, dès l'introduction du début de l'année scolaire en septembre, les écoles supérieures (Gymnase, Ecole de commerce) prolongeront la durée des études de deux tiers d'année. Une nouvelle répartition des programmes pourrait être revue à ce moment-là.

En publiant ces différentes données, nous espérons avoir démontré aux parents que le problème de l'introduction de la semaine de 5 jours à l'école mérite réflexion. Nous en tirons les conclusions que si, pour l'école primaire, cette innovation ne présente pas d'opposition technique ou pratique, réserve étant faite de sa valeur pédagogique, il n'en est pas de même pour les écoles secondaires. La volonté marquée par les responsables de degré supérieur d'arriver à une réforme du plan d'études avant l'introduction de la semaine de 5 jours nous paraît particulièrement justifiée. Nous sommes aussi persuadé avec eux que cette application suppose une augmentation de la durée de la scolarité.

L'ENQUÊTE

La formule d'enquête pose les questions suivantes :

1. Tout en maintenant le mercredi après-midi libre, êtes-vous partisan de l'introduction de la semaine de 5 jours : à l'école primaire....., à l'école secondaire (sections classique, scientifique, moderne et préprofessionnelle) ? .....

2. Vu les difficultés que représenterait actuellement l'introduction de la semaine de 5 jours à l'école secondaire, seriez-vous d'accord qu'un essai soit tenté **uniquement** à l'école primaire ? .....

3. Seriez-vous également partisan de cette introduction en sachant qu'elle entraînera probablement, par la concentration des heures de travail sur 5 jours seulement, une fatigue supplémentaire pour l'élève ? .....

4. Seriez-vous également partisan de cette introduction en sachant qu'il en résultera probablement des devoirs pour le lundi matin ? .....

5. L'introduction de la semaine de 5 jours doit-elle se faire **seulement** si le plan d'études est revisé et allégé? (Afin d'éviter le report des heures du samedi matin sur les autres jours) .....

6. En 1972, l'année scolaire débutera en septembre. Pensez-vous qu'il faille attendre cette anée-là pour l'introduction éventuelle de la semaine de 5 jours ? .....

Cette formule est complétée par quelques questions ayant rapport avec la situation personnelle des parents.

E. Mls

LES DEVOIRS SURVEILLÉS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Depuis le début de l'année scolaire 1969-1970, le directeur des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds, J.-P. Miéville, a introduit, à titre d'essai, les devoirs surveillés par les membres du corps enseignant dans sept classes primaires, de la première à la cinquième année. Excellente initiative qui permet aux jeunes de travailler dans une atmosphère de détente indispensable à une bonne concentration. Il faut reconnaître que, aujourd'hui, il est de plus en plus difficile pour les parents d'aider leurs enfants dans leurs études, en raison des méthodes modernes d'enseignement et du fait, aussi, que nombreux sont les parents dont la langue maternelle n'est pas le français. Dans ces conditions, l'aide devient sinon impossible du moins illusoire.

Cette tentative a été saluée avec plaisir par la très grande majorité des parents. Les autorités scolaires y ont attaché le plus grand intérêt et l'ont suivie de près. Un contact s'est établi avec les parents et le corps enseignant a réagi d'une manière extrêmement positive. Il s'est penché sur les problèmes posés avec la plus grande attention.

J.-P. Miéville, dans le « Bulletin du Département de l'instruction publique du canton », s'exprime d'ailleurs ainsi:

Toutes les conditions paraissent donc bien remplies pour que l'introduction des devoirs surveillés en classe se fasse sur une base solide.

Dès le début et dans tous les cas, le corps enseignant s'est vite rendu compte qu le dosage des devoirs posait un problème. Très souvent, on distribue des devoirs pour une durée supérieure à celle fixée par la loi (20 minutes au degré inférieur et 30 minutes au degré moyen). Première remarque générale: il n'est pas possible, dans les limites fixées, de faire exécuter tous les devoirs de l'ensemble des élèves et de les contrôler. Pour les exercices écrits, la chose est possible, mais la collaboration des parents ou du foyer de l'écolier doit être maintenue pour les devoirs qui font appel à la mémorisation (livret, poésie, vocabulaire, conjugaison, etc.) ou qui nécessitent un entraînement quotidien (lecture en 1re et 2e années).

Le corps enseignant estime que cette expérience est très intéressante. Après quelques tâtonnements, on est arrivé à un certain équilibre de ce qui peut être réalisé en classe et de ce qui reste à faire à domicile ou au foyer de l'écolier. Il s'agit d'une action positive, qui rend de réels services aux élèves qui ne disposent d'aucune aide des parents ou du foyer de l'écolier. Tous les élèves reçoivent la même consigne et ne sont pas troublés par des explications, souvent différentes, des parents. Ces derniers sont déchargés d'une bonne part des problèmes posés. Les élèves vifs, rapides et qui sont classés dans le premier quart ou le premier tiers de la classe n'ont posé aucun problème.

Le corps enseignant concerné, unanime, est favorable à cette nouvelle manière de travailler. Il est apparu très rapidement qu'il n'était pas possible de tout faire en classe et que les devoirs faisant en particulier appel à la mémorisation devaient être revus et répétés à domicile. Pour les élèves de première année, il est évident que les exercices de lecture nécessitent encore la collaboration des parents.

Nous avons demandé à tous les parents de répondre à un questionnaire, dont le dépouillement a donné les résultats suivants:

L'expérience est approuvée à une majorité écrasante, laquelle dépasse de loin ce que nous attendions. Il en va de même pour la part de travail à effectuer à domicile (mémorisation et répétition). Nous avons pu nous rendre compte que les devoirs scolaires étaient exécutés à domicile pour la plupart des enfants et que le foyer de l'écolier n'était pas mis à contribution comme nous nous l'imaginions. Sur 180 élèves touchés par notre enquête, quatre écoliers seulement vont faire leurs devoirs dans un foyer. En moyenne, cinq parents sur six estiment qu'ils ont un contrôle suffisant des devoirs de leur enfant. Une proportion plus importante des parents trouve que le contact entre le corps enseignant et les parents est assez fréquent. Les élèves, eux, sont enchantés de ce nouveau système.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Avantages

— Un grand avantage pour les mères qui travaillent en fabrique et qui sont fatiguées, le soir, en rentrant à la maison.
— Les enfants ont de bons moments de libre, ce qui leur est nécessaire, ainsi que pour les parents.
— L'enfant semble travailler beaucoup mieux au régime scolaire que sous la surveillance des parents.
— Je trouve que c'est un grand avantage car, ayant un commerce, nous sommes déchargés.
— L'enfant, à la maison, est libre de son temps, sans souci des devoirs. Il n'y a plus de nervosité entre parents et enfants. C'est formidable, continuez !
— Soulage le travail des parents, surtout lorsqu'il y a plusieurs enfants (remarque très fréquente), etc.

INCONVÉNIENTS

Rares sont les parents qui ont des remarques à formuler. Livrons-en cependant deux:

— Il me semble que les devoirs sont faits plus superficiellement.
— On craint que les devoirs surveillés diminuent le sens des responsabilités de l'enfant.

Il a été constaté que le système ne pouvait pas être appliqué en première année comme dans les autres degrés, la proportion entre les travaux écrits et oraux étant moins facile à fixer.

Cette collaboration avec les parents est sympathique et la réaction positive quasi générale est encourageante pour tous ceux qui ont tenté cet essai de devoirs surveillés en classe.

* * *

Au fond donc, le résultat de cette enquête représente pour ceux qui en ont pris l'initiative, et ceux qui l'ont conduite à bien, une magnifique récompense et le plus grand des encouragements à la généraliser. E. M.

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 20.30, «Mon Oncle Benjamin».
RITZ: 15.00 et 20.30, «Custer l'Homme de l'Ouest».
EDEN: 15.00 et 20.30, «L'Amour à Cheval».
PLAZA: 20.30, «Les Quatre de l'Ave Maria».
SCALA: 20.30, «La Vallée du Bonheur».

Divers

THÉATRE ABC: 20.30, François Imbert et Françoise Moreau, auteurs-compositeurs.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS 10.00 à 12.00, 14.00 à 17.00, André Siron, peintre.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie Robert, avenue Léopold-Robert 66. (Dès 21.00, appeler le No 11.)

COMMUNIQUÉ

Match au loto. — Ce soir, au Cercle catholique, loto Omnisports. Début: 20 h. 15 précises.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 14.30 et 20.30, «Treize Jours en France».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21.00, le No 17 renseigne.)

Il blesse grièvement ses frères en exhibant un pistolet

Le juge d'instruction des Montagnes neuchâteloises communique qu'un drame, qui semble de nature accidentelle, s'est déroulé lundi soir en ville, dans une famille sicilienne, composée de quatre frères, de leurs épouses et de leurs enfants. Les renseignements obtenus démontrent que la bonne entente régnait entre ces frères, qui avaient l'habitude de se rendre des visites familiales. Les quatre frères donc étaient réunis chez F. Avvenire, domicilié Industrie 24, pour passer la soirée, et l'un d'eux, Gaspare Avvenire, a montré un pistolet. En manipulant l'arme, il fit une fausse manœuvre qui provoqua le départ de plusieurs balles. Deux atteignirent aux poumons Vincenzo et Giuseppe Avvenire. Gaspare les transporta aussitôt à l'hôpital où ils furent opérés. Leur état est jugé satisfaisant et leur vie ne paraît pas en danger. Le responsable du drame Gaspare, a été incarcéré sous l'inculpation de lésions corporelles graves.

Réouverture du chantier du Grand-Pont

LA CIRCULATION SERA INTERDITE DU NORD AU SUD

Dès lundi 16 mars, et pour une durée indéterminée, la circulation des véhicules est interdite du nord au sud, entre l'avenue Léopold-Robert et la rue des Crêtets. En conséquence, le trafic routier est dévié par les rues du Locle, de Morgarten et des Crêtets.

De ce fait, la ligne d'autobus N° 8 sera également détournée par lesdites rues, dans son trajet nord-sud, qui aboutit à la Rotary, dès ce même lundi 16 mars.

Les méfaits d'une avalanche

Une grosse avalanche est tombée, hier matin, à 7 h. 15, du toit de l'immeuble sis Numa-Droz 154. Elle a très fortement endommagé la ligne des trolleybus. A tel point, la réparation s'avérant difficile, que la circulation de ceux-ci a été interrompue dans toute la ville durant une heure et demie. Par bonheur, en ayant recours à deux bus, les T. C. ont pu quelque peu remédier à la situation et dès 8 h. 45, grâce à la diligence des spécialistes, tout est rentré dans l'ordre.

On sait, par ailleurs, que les T. C. étudient actuellement un nouveau plan de circulation. Dès qu'il pourra entrer en vigueur, des pannes de tout le réseau, telles que celle d'hier, ne seront plus possibles.

Soirée populaire du Sängerbund

Des tyroliennes, des chants populaires, de l'accordéon et un orchestre venu de Zollikofen, sans oublier Willy Butler, qui joue de l'harmonica et de la guitare, chante et se transforme en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire en vacher des Alpes, en cow-boy, en Chinois, en Mexicain, etc. Un président du Sägerbund, Hans Forster, et son compère, H. Hächer, habiles et dynamiques lanceurs de drapeaux. Vous conviendrez qu'il n'en faut pas plus pour animer la plus agréable des soirées populaires et folkloriques. Un succès de plus pour nos amis alémaniques, dont les chœurs dirigés avec compétence par Otto Geiser, ont reçu un accueil chaleureux, tandis que le Jodlergruppe se taillait la part du lion.

Le club d'accordéonistes La Ruche apportait une note musicale fort appréciée, tandis que l'orchestre Max Hofer entraînait dans le bal qui suivit la presque totalité des spectateurs. E. F.

CONCERT-SOIRÉE DE LA PERSÉVÉRANTE. — Samedi 14 mars, à 20 h. 15, dans la grande salle de la Maison du Peuple, nos amis de la Persévérante donneront leur concert de saison. Sous la direction de Charles Superchi, les musiciens ont accompli de très grands progrès et ont renouvelé presque entièrement leur répertoire. Cet effort mérite vos encouragements et votre présence. En variétés en seconde partie : Jacques Nevers et son orchestre les Poly-Sons et le clown Tu-Tu. La soirée se terminera par un grand bal.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL: Manifestation de gymnasiens

Une manifestation de gymnasiens s'est déroulée, mardi soir, à Neuchâtel, où 150 jeunes gens ont protesté contre le renvoi de deux professeurs surnuméraires et ont demandé à être consultés dans la gestion des affaires internes du Gymnase. Ils ont voté une résolution qui a été adressée au chef du Département de l'instruction publique, M. François Jeanneret. La manifestation n'a donné lieu à aucun incident, un service d'ordre ayant été assuré.

CYCLOMOTORISTE BLESSÉ. — Hier, à 18 h. 20, un automobiliste qui roulait sur la rue des Poudrières, dans l'intention d'emprunter la rue des Tunnels ; à ce moment, il fut dépassé par un cyclomotoriste, Jean-Marc Berset, écolier. Un accrochage se produisit. Renversé, le jeune Berset n'a été fort heureusement que légèrement blessé.

NEUCHÂTEL : Un trolley grille un feu rouge. — Une automobiliste d'Auvernier, Mlle Annette Vouga, a été blessée hier soir dans une collision avec un trolleybus, avenue du 1er-Mars. Le trolleybus, qui se rendait à Saint-Blaise, avait grillé un feu rouge.

L'élection partielle du Conseil d'Etat

Dans sa séance du 10 mars 1970, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté de convocation des électeurs pour l'élection d'un membre du Conseil d'Etat, en remplacement de F. Bourquin, démissionnaire. Cette élection est fixée aux 25 et 26 avril prochain.

L'échéance du dépôt des listes est arrêtée au lundi 6 avril, à midi. (Réd.: On sait que si le siège socialiste n'est pas combattu, l'élection sera tacite et cette convocation des électeurs rapportée.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

MOUTIER: Transport collectif ?

Avec ses quelque huit mille habitants, Moutier, chef-lieu du plus grand district jurassien ne dispose d'aucun transport public officiel ; seules trois entreprises de taxis, avec une dizaine de voitures au total, sont à la disposition de cette population vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Cette situation de fait sera-t-elle modifiée ? Il est trop tôt pour l'affirmer, mais des raisons profondes permettent de le supposer puisque l'entreprise de Taxis prévôtois, que dirige M. Roger Charmillot, vient d'obtenir la concession fédérale pour un service de transport régulier avec un autobus (14 places), qui de 6 h. à 20 h. 30 sillonnera la ville avec des arrêts fixes.

Deux itinéraires sont prévus et toutes les demi-heures, les véhicules se retrouveront à leur point de départ pour rester au garage le dimanche, aucun service ne figurant à l'horaire des « autobus prévôtois » ce jour-là.

Cette initiative, qui répond à un vœu largement exprimé lors d'une enquête faite par les commerçants de la ville, a donc abouti sur le plan des concessions ; elle devra encore franchir le cap de la prochaine assemblée municipale de Moutier. Pas de doute que les citoyennes et les citoyens l'accueilleront favorablement. (w.)

VILLERET: Délibérations du Conseil municipal. — Ecole enfantine: Le Conseil municipal prend connaissance que la commission de cette école a nommé Mlle Liselotte Mouche comme maîtresse. Il approuve cette nomination.

Mobilier: Le Conseil municipal à l'unanimité décide de passer commande à la Maison d'éducation de Prêles pour cinq tables et pour vingt chaises.

Installations: A l'unanimité le Conseil municipal décide de faire poser un boiler de 30 l.

Square Rayville: A l'unanimité le Conseil municipal décide de passer commande pour l'aménagement de ce terrain à M. Krebs, selon devis.

Chimiste cantonal: a) analyse de l'eau: tous les échantillons d'eau potable prélevés répondent aux exigences; b) analyse du lait: le maire renseigne sur celle-ci. Le résultat est bon.

Circulation routière: Le maire donne connaissance de l'extrait du procès-verbal du Conseil exécutif relatif à la restriction à la circulation sur le chemin du domaine Les Limes sis sur les communes de Cormoret et de Villeret.

GENÈVE

Congrès enthousiaste des socialistes genevois

Le rapport de Louis Piguet

(Suite de l'article du mardi 10 mars.)

SOLIDARITÉ AVEC CEUX QUI LUTTENT POUR LA LIBERTÉ

Chaque année, j'évoque dans mon rapport la lutte des peuples et des hommes pour leur liberté, qu'ils subissent l'occupation étrangère, qu'ils soient victimes de l'apartheid, ou encore qu'ils plient sous le joug de la dictature. A ces peuples, à ces millions d'êtres humains privés de la liberté, emprisonnés, déportés, parfois torturés pour leurs opinions, pour la défense de la liberté syndicale, pour leurs croyances et leurs origines, nous exprimons notre fraternelle solidarité. Nous pensons aussi à ceux, et nous en sommes angoissés, qui par milliers meurent de faim alors que notre monde regorge d'abondance jusqu'à vilipender la nourriture. Nous songeons aussi aux victimes innocentes de la guerre au Vietnam, comme nous pensons à celles des événements du Moyen-Orient.

ISRAËL ET LES ÉTATS ARABES

Il y a une année, nous fondions de grands espoirs sur l'efficacité d'un Comité international permanent de la gauche, créé en France dans le but de rechercher l'harmonisation entre, d'une part, l'existence d'Israël et d'autre part les aspirations des Palestiniens. Malheureusement, la situation s'est considérablement détériorée et notre pays a été le théâtre d'attentats de fanatiques formés et entraînés à l'école d'un terrorisme criminel.

L'Etat d'Israël, nous l'avons maintes fois proclamé, fait partie de la communauté des peuples, je rappelle que c'est un pays attaché aux principes démocratiques, avec des partis politiques libres y compris un Parti communiste et un Parti arabe. Le plus fort parti, le MAPAI, est membre de l'Internationale socialiste dont nous sommes ; sa puissante organisation syndicale, l'« Istadrouth » est membre de la CISL, l'organisation syndicale mondiale libre. Son indépendance conquise de haute lutte a été solennellement reconnue par les Nations Unies dont sont membres à égalité de droits Israël et les Etats arabes. Bien sûr ! Convient-il de déplorer que le problème des dizaines de milliers de réfugiés palestiniens n'ait été examiné, les Nations Unies n'ayant rien tenté de concret dans cette perspective. Au contraire, des puissances occultes — proches de plus d'un gouvernement — manœuvrent les hommes et les peuples et finalement les seuls bénéficiaires sont les marchands de canons, que ceux-ci soient nationalisés comme dans les pays totalitaires ou privés dans les Etats capitalistes. Le drame du Biafra nous en a fourni un exemple frappant.

Cherche-t-on vraiment la paix au Moyen-Orient ? Le principal souci de ceux qui tirent les ficelles n'est-il pas d'assurer une équitable répartition d'armes et d'avions à des pays en état de belligérance ? Les délégués de ce que l'on appelle les « quatre grands » qui se réunissent de temps en temps à l'ONU pour jeter les bases d'un accord préliminaire pour la recherche de la paix font-ils vraiment de réels efforts pour y parvenir ? Il nous est permis d'en douter lorsqu'on connaît la lenteur des pourparlers de paix à Paris pour en finir avec la guerre au Vietnam, ou que l'on apprenait hier que la Conférence du désarmement avait tenu sa 450e séance ?

LA CATASTROPHE DE WUERENLINGEN

Notre pays vient de connaître de près l'un des tragiques aspects de la guerre au Moyen-Orient, il a été frappé dans sa chair par la terrible catastrophe de Wuerenlingen. Des travailleurs, des employés fidèles de la Swissair ont payé de leur vie leur choix professionnel dans l'aviation civile, laquelle est au service du rapprochement des peuples, qui effectivement a rapproché les hommes. D'autres innocentes victimes, des passagers : touristes, hommes de science et parents qui allaient rejoindre un être cher, ont péri dans cette tragédie. Le ou les auteurs fanatiques de cet acte criminel sont recherchés ! On retrouvera peut-être un jour celui ou ceux qui ont acheté un altimètre, celui ou ceux qui ont mis en place les instruments piégés ; il n'empêche que les vrais coupables n'auront jamais à rendre compte de leurs crimes, de celui de Wuerenlingen et de tant d'autres !

Qui a semé les germes de violence, les germes de haine dans les esprits au surplus fanatisés ?

On a préféré armer des gens privés de tout, plutôt que de donner la nourriture à leurs corps et du travail à leurs mains. Les peuples, arabes ou non, demandent à vivre dans la paix et la dignité.

Rappelez-vous, chers camarades, lorsque des potences furent dressées sur des places publiques à Bagdad pour pendre des hommes, coupables ou non je ne veux pas le savoir, après des jugements sommaires qui étaient autant de simulacres de jugement. Vous avez lu dans les journaux que la population, appelée par la radio officielle, à venir clamer son allégresse au pied des gibets où se balançaient les corps des suppliciés. Que fait-on de la Charte des droits de l'homme ? Pour beaucoup de gouvernements un chiffon de papier ! Et c'est parce que la responsabilité des catastrophes est entière et collective, tant du côté des Etats capitalistes que du côté du monde communiste, que je vous dis de prendre garde. N'acceptez pas sans autre la mise en accusation des peuples arabes auxquels il suffirait de parler de paix, de travail et de fraternité afin de les engager dans les vrais sentiers du socialisme au lieu de les conduire dans le chemin de la guerre !

L'AIDE AU TIERS MONDE

Je voudrais encore dire deux mots à propos de l'aide au tiers monde que nous venons de discuter au Grand Conseil. Notre parti est partisan de l'extension de cette aide dans le cadre de notre budget, ainsi que l'affirmait le vice-président du Conseil d'Etat, notre camarade Willy Donzé, lors de ce débat ; il n'est pas souhaitable que ce soit au travers d'un impôt — dit de charité. Porte-parole du groupe socialiste, Emilio Luisoni a dit en termes excellents quelle était la position de notre parti.

Je pense que vous approuverez cette ligne de conduite fixée par le Comité directeur et la fraction socialiste du Grand Conseil en face du projet d'impôt de charité qui nous est proposé par un député libéral.

* * *

Je rappelle, et je terminerai par là, que le prochain Premier Mai aura ceci de nouveau pour Genève, qu'il sera toujours placé sous l'égide des organisations syndicales, mais c'est un comité élargi aux deux partis de gauche qui mettra sur pied les manifestations de cette journée : cortège, partie officielle, y compris la vente d'un ruban commun.

Peu après, notre parti sera engagé dans la lutte contre l'initiative Schwarzenbach et un effort particulier sera fait auprès de notre électorat pour que cette offensive qui a ses racines dans la xénophobie et le racisme soit repoussée.

* * *

Les vacances d'été passées, nous prendrons connaissance du programme qui sera proposé par une équipe dont la camarade Jacqueline Wavre a accepté la responsabilité, afin de faire démarrer les groupes de formation et le Cercle d'études socialiste.

Cet automne, il y aura à Genève une semaine de la Paix au cours de laquelle diverses manifestations sont prévues. Soulignons que notre camarade Roland Vuataz est l'une des chevilles ouvrières de l'organisation.

Il y a du travail en abondance pour tous, je vous demande de l'accomplir avec tout le sérieux que nous imposent les circonstances, ce sérieux n'exclut pas, bien au contraire, beaucoup de joie à l'ouvrage.

Je vous remercie de votre attention et je vous dis vive le socialisme démocratique !

Après un mandat d'arrêt contre un ex-avocat

Où l'on pratique le système de deux poids et deux mesures

Le doyen des juges d'instruction a adressé à la presse le communiqué ci-après que nous reprenons dans les pages de notre confrère « La Suisse », ne l'ayant pas reçu nous-mêmes :

A la suite de plusieurs plaintes en abus de confiance déposées contre l'ex-avocat Gottfried T., le procureur général avait ouvert dans le courant de l'année 1969, plusieurs informations pénales. Le dossier de cette affaire a été confié à M. Robert Pagan, doyen des juges d'instruction, qui décerna contre l'ex-avocat un mandat d'arrêt international en date du 22 octobre 1969.

En date du 23 janvier 1970, l'ex-avocat était arrêté à Berlin-Ouest où il est resté détenu à titre extraditionnel jusqu'à vendredi 6 mars 1970, date à laquelle, sur la demande de l'inculpé, celui-ci a été livré à la Suisse.

Entre-temps, un complément au mandat international avait été adressé aux autorités compétentes de Berlin-Ouest en date du 9 février 1970.

Un mandat d'arrêt a été décerné contre l'ex-avocat T.

Notre confrère ajoute :

« Au mois de novembre dernier, nous nous faisions l'écho de rumeurs qui circulaient au Palais, à propos de cette affaire. Le mutisme du doyen des juges d'instruction qui se refusait sèchement à donner le moindre commentaire, permettait, à l'époque, plusieurs hypothèses.

» On savait que l'avocat en question avait été radié de l'Ordre des avocats en juin 1969. Ce qui ne l'empêchait pas de se consacrer à diverses affaires commerciales. Alors que ces affaires tournaient mal, il tomba gravement malade. Il se remit et, sans donner signe de vie à ses créanciers, se rendait en Allemagne de l'Ouest. La faillite fut déclarée et des plaintes affluèrent. Il aurait notamment été question d'un important détournement concernant une succession.

» L'avocat résidait toujours en Allemagne où, selon ses proches, il poursuivait un traitement médical, ce qui aurait motivé son silence et son absence.

» Les créanciers perdirent définitivement patience et apprirent que l'ex-avocat avait passé à Berlin-Est où il aurait été transféré dans une autre clinique.

» On se demandait aussi si M. T. était réellement malade ou s'il n'était qu'un simulateur.

» Des points d'interrogation qui seront certainement levés, ces prochaines semaines, à la suite du communiqué du doyen des juges d'instruction.»

Il est permis d'être surpris que le coupable n'ait été arrêté plus tôt, car il a été vu à Genève assez souvent, ce qu'un des créanciers nous a confirmé.

D'autre part, nous sommes tentés de faire un rapprochement avec le cas de l'avocat Me M., décédé depuis lors, qui fut mis sous les verrous avec moins de ménagements et de délais que Gottfried T.

C'est grave !

Logement ou parcage dans la région d'Aïre!

La section socialiste de Vernier étudie d'une façon complète le problème du logement des travailleurs étrangers sur notre commune afin de pouvoir intervenir efficacement auprès des autorités responsables.

Le dépôt d'une demande de construction de baraquements dans la région d'Aïre a précipité les événements et nous nous sentons obligés d'intervenir rapidement.

Rappelons que depuis la fin de la dernière guerre, notre pays traverse une époque de haute conjoncture et que l'appel aux travailleurs étrangers a posé des problèmes dont certains ont été résolus, plus ou moins bien, mais dont d'autres n'ont pas trouvé de solutions décentes, bien que nous ayons eu vingt ans pour les résoudre!

Nous savons bien que notre propre population a aussi de gros problèmes de logement, mais il y a tout de même une limite à l'exploitation des travailleurs étrangers qui contribuent, nous l'oublions trop facilement, à l'équipement de notre canton.

Il se trouvera toujours des gens, avides d'argent facilement gagné, pour profiter de la misère humaine. Mais il ne faut pas que la collectivité reste insensible à ces problèmes. D'ailleurs nos autorités affirment la nécessité de l'intégration de cette population étrangère. Nous voudrions que celle-ci se fasse dans de bonnes conditions : prévoir une concentration de plus de 500 ouvriers, sans équipement adéquat pour une vie normale, c'est justement aller à fin contraire, c'est favoriser tous les problèmes que pose une cohabitation mal pensée, c'est enfin favoriser une discrimination nuisible à tous.

Nous voulons rappeler ici les interventions de la FOBB en ce sens et nous aimerions que l'opinion publique soit assez sensibilisée pour aboutir à une meilleure compréhension pour éviter de tomber dans une xénophobie qui n'arrange rien du tout.

En ce qui concerne la commune de Vernier, qui possède sur son territoire plusieurs lieux de concentration de ce genre nous avons demandé au président du Conseil municipal la convocation d'une séance extraordinaire qui traitera de cette affaire.

* * *

La direction de la « Tribune de Genève » sait que son correspondant, J.-C. P. a interprété de façon tendancieuse les communications qui lui furent données par les socialistes de Vernier au sujet des baraquements pour saisonniers. Il serait honnête qu'elle veuille bien publier la rectification ci-dessus.

COMMUNE DE LAUSANNE

DÉSAFFECTATION PARTIELLE DU CIMETIÈRE DU BOIS-DE-VAUX

Le public est informée que **les tombes à la lignes** des sections suivantes:

Sections	Nos des tombes	Années d'inhumation
A/36	6716 à 7242	du 30.7.1935 au 12.6.1936
A/34	7243 à 7775	du 15.6.1936 au 30.5.1937
A/41	9362 à 9644	du 24.1.1940 au 22.6.1940

seront désaffectées à partir du 1er janvier 1971.

Cette désaffectation partielle s'applique également aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles peuvent réclamer les monuments et les entourages en adressant leurs demandes, **par écrit,** à la Direction de police, bureau des inhumations, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne,

jusqu'au 30 septembre 1970.

Passé ce délai, les monuments et les entourages non réclamés seront détruits. (Art. 40 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13.9.1960 sur les inhumations et les incinérations.)

Pour toutes les demandes de renseignements relatives aux opérations pouvant être envisagées dans le cadre de cette désaffectation, prière d'indiquer des dates et numéros de tombes exacts.

Lausanne, le 25 février 1970.

DIRECTION DE POLICE

FÊTE ANNUELLE DES AVANT-COUREURS

Samedi 14 mars, dès 20 h. 30, à l'Ecole de Châtelaine (trolleybus 6), chants, jeux, théâtre, danse. Entrée libre. (Communiqué.)

Mémento genevois

COMÉDIE (tél. 240 5 00): 20.45, «La Ville dont le Prince est un Enfant», d'Henry de Montherlant, avec Paul Guers et Jean Deschamps (abonnement).

VICTORIA-HALL: 20.25, 11e concert de l'abonnement de l'OSR; direction, Wolfgang Sawallisch.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 · Téléphone 24 99 48 · Mets et boissons de 1er choix · Deux salles pour sociétés et banquets.

IN MEMORIAM

Ginette Rosselet

1963 11 mars 1970

Il n'est de pire douleur que de se souvenir des jours heureux dans le malheur.

Dante.

A VERNIER

Les démocrates

Nous lisons dans « Opinion socialiste » :

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. William Bouvier (libéral) n'a pas manqué de céder à son vice mignon : celui de faire la leçon à tout le monde (y compris au Conseil administratif). Il a « des principes », a-t-il déclaré avec superbe — sous-entendant sans doute que personne d'autre dans ce conseil n'en avait.

Est-ce que ce sont ces mêmes principes qui l'ont engagé à utiliser les chicanes de la procédure pour empêcher toute discussion du conseil à propos du projet socialiste de résolution sur l'inqualifiable petit « Livre rouge » du trop fameux major Bachmann, ce grand défenseur militaire de la défense civile ?

Que diable ! on est libéral ou on ne l'est pas. Où irait-on si on laissait n'importe qui, dans une assemblée législative représentant pourtant toute la population, la liberté d'exposer des idées qui ne sont pas conformes aux « idées » libérales ?

Il est amusant, en outre, de constater que seule la voix chrétienne-sociale du président a fait pencher la balance en faveur des tenants de l'ajournement et des défenseurs du petit livre rouge...

Parti socialiste de Vernier.

A quand l'entrée de la Suisse à l'ONU ?

J. Ziégler, conseiller national, a posé la petite question suivante à l'exécutif fédéral :

Le rapport du Conseil fédéral à l'assemblée fédérale sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies du 16 juin 1969 p. 129 sq. exprime la volonté formelle du gouvernement d'entreprendre des démarches susceptibles de propager dans l'opinion publique suisse l'idée d'une prochaine entrée de notre pays dans l'organisation mondiale. Le discours du chef du Département politique du 8 octobre devant le Conseil national réaffirme cette détermination.

Or, neuf mois après la publication du rapport et six mois après le discours ministériel, le Conseil fédéral n'a encore pris aucune mesure significative dans ce domaine. Seule l'Association pour les Nations Unies mène une campagne d'information solitaire, sans moyens financiers suffisants et sans appui officiel notable.

En cette année du 25e anniversaire des Nations Unies, le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur les mesures concrètes et immédiates qu'il entend prendre pour préparer l'opinion publique suisse au référendum à venir concernant l'entrée de notre pays dans l'organisation mondiale ?

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

MAURAZ
ÉLECTEURS MODÈLES

Le « Journal du District de Cossonay » nous apprend que, lors des dernières élections, il y a eu à Mauraz 25 votants sur 27 inscrits, soit une participation de près de 93 %. Quand donc les habitants des villes, malgré les distractions des grandes métropoles, prendront-ils exemple sur ceux des villages ?

COSSONAY
UNE RÉVOLUTION

Nous lisons encore les lignes suivantes dans le même journal :

« Dans les milieux ruraux, on déplore qu'il n'y ait aucun agriculteur parmi les élus de l'arrondissement ; c'est la première fois qu'un tel cas se produit depuis l'indépendance vaudoise, en 1803. Il y a 35 ans à peine, l'actuel arrondissement de Cossonay-Sullens envoyait cinq députés au Grand Conseil, soit MM. Barbey, à Cossonay, Bredaz, à La Chaux, Delacuisine, à Daillens, Despland, à Alens, et Girardet, à Boussens, et tous étaient agriculteurs. »

Que veut-on ! Les temps changent, même pour le canton de Vaud !

AUBONNE
FERVENT DE L'ÉQUILIBRE

Bien que le PAI ait gagné 359 suffrages dans l'arrondissement d'Aubonne, que les socialistes aient augmenté les leurs de 331 et que les radicaux en aient perdu 115, la répartition des sièges — deux radicaux, un PAI, un socialiste — est demeurée la même.

C'est pourquoi sans doute, le préfet Convers, s'adressant aux nouveaux élus, leur a déclaré, selon le « Jura vaudois », qu'il était « heureux de relever l'équilibre politique qui règne dans cet arrondissement, [équilibre] qui est en lui-même une belle chose ! »

Est-il impertinent de penser que c'est là plutôt jugement de vigneron que d'homme politique ?

LAUSANNE
HEUREUX EFFETS

Commentant la participation féminine lors des dernières élections, M. Polla remarque dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » :

« Si l'on considère maintenant les électeurs inscrits (hommes et femmes), on s'aperçoit que la participation des hommes a été de 52,96 % (51,87 % au premier tour en 1966) alors que celle des femmes fut de 35,94 % (30,98 au premier tour en 1966).

» Ces quelques données statistiques semblent démontrer que l'envoi du matériel électoral à domicile a eu d'heureux effets singulièrement auprès des électrices. Certes, cette action d'information, cet encouragement à aller voter constituent une opération assez coûteuse pour les deniers publics. Si l'on parvient par là à engager électrices et électeurs à se rendre aux urnes, le résultat est finalement positif. »

On oublie trop souvent, du côté masculin, que, malgré leur émancipation, les femmes sont souvent timides. Les commentaires de notre confrère sont propres à bien mettre les choses au point.

VÉBÉ.

GRANDSON: Lente, mais constante progression

Comme on pouvait le penser, aucun changement n'est survenu dans l'arrondissement de Grandson. Les trois députés sortants se retrouvent installés pour quatre ans. Nous constatons avec plaisir une progression socialiste lente, mais constante. Pour la première fois, cette année, notre candidat, Frédy Mayor, a récolté des voix dans toutes les communes de l'arrondissement. Notre liste a obtenu 1189 suffrages contre 1548 lib. et 2553 rad., ce qui représente pour nous 23 % des suffrages exprimés, alors qu'en 1966 nous en avions récolté 19 % et en 1962 14 %. Avec un peu de patience et beaucoup de courage, nous arriverons bien un jour à déloger les libéraux.

Un fait à signaler: sur l'ensemble de la commune de Grandson, les libéraux n'ont récolté que 149 listes contre 188 aux socialistes. Où sont donc les électeurs qui ont voté pour eux lors des élections communales ? (C.)

Photo - Ciné - Projection

Appareils de grandes marques
Appareils audio-visuels
Photos passeport - Reportages

Prix avantageux - Service soigné

R. SCHNELL & Cie

R. v. BEUST, succ.

LAUSANNE
Place Saint-François 4

Allô-z-Anes

3134 hausses abusives

Sur le territoire communal lausannois, 26 500 appartements sont encore soumis à la surveillance des loyers. L'Office communal du logement a reçu jusqu'à ce jour 55407 notifications de hausses. C'est dire que, très souvent, plusieurs hausses ont été notifiées pour le même appartement.

Ces notifications de hausses n'ont été suivies que de 1688 oppositions, dont 1270 ont été maintenues, ce qui représente le 2,3 %. L'Office communal du logement a liquidé à ce jour 1086 oppositions qui ont abouti à 677 conciliations et à 409 non-conciliations. De surcroît, le dit office a transmis à l'Etat, pour taxation, 3134 dossiers de hausses apparemment excessives.

Il y a encore du pain sur la planche pour ceux qui veulent lutter contre les propriétaires et gérants trop rapaces ! Et dire que certains — en particulier outre-Sarine — voudraient supprimer tous moyens de défense efficace pour les locataires !

C'est une fête religieuse

En application des dispositions du règlement de police, tous les bals et dancings sont interdits le jour de Vendredi-Saint. Les concerts dans les établissements publics sont toutefois autorisés à condition que les programmes soient adaptés à la circonstance et que la musique ne soit pas trop bruyante.

Puisque Vendredi-Saint est toujours une fête religieuse, ces mesures sont normales. Il est vrai que, parfois, on pourrait un peu douter de ce caractère en voyant certaines annonces de voyages et de banquets.

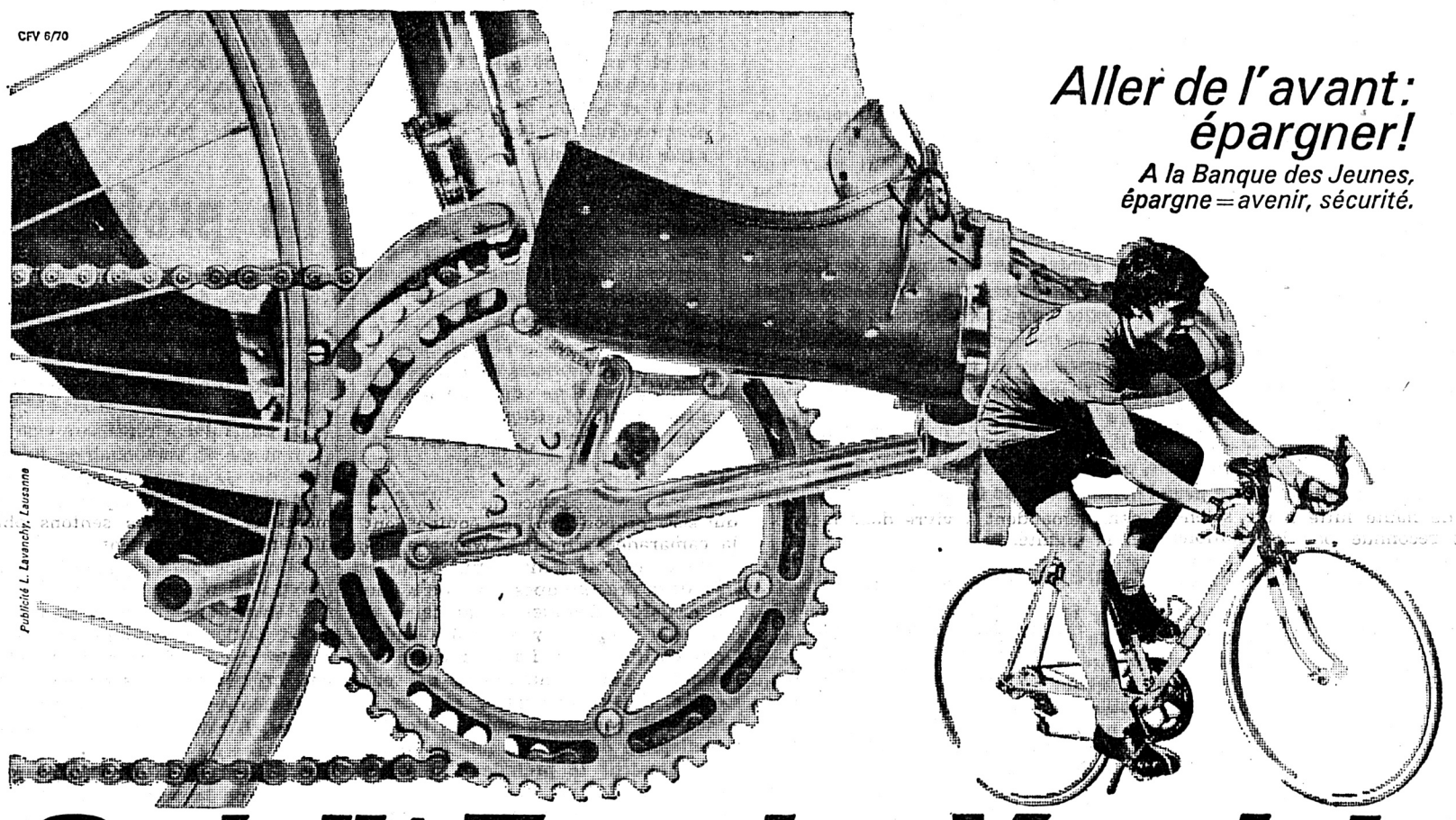

Crédit Foncier Vaudois

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE – La seule caisse d'épargne garantie à 100% par l'Etat de Vaud

Lausanne, place Chauderon

Agences à : Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Bex, Bière, Château-d'Œx, Chexbres, Coppet, Cossonay, Cully, Echallens, Grandson, Granges, La Sarraz, Le Sentier, Le Sépey, Leysin, L'Isle, Lutry, Mézières, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Rolle, Romainmôtier, Sainte-Croix, Thierrens, Vallorbe, Vevey, Villeneuve, Yverdon, et bureaux auxiliaires à Lausanne: Bellevaux, route Aloys-Fauquex 95. Quartier de la Gare CFF, avenue de la Gare 44. Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, rue Caroline 11. Société vaudoise et romande de secours mutuels, chemin de Primerose 35.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Première vision · Eastmancolor
Vos acteurs comiques favoris dans
LA HONTE DE LA FAMILLE
Grand prix du rire 1970, avec Michel Galabru, Micheline Dax, Danièle Evenou, Guy Grosso, Paul Préboist, Noël Roquevert

Athénée Tél. 23 24 12
14.15, 17.30, 20.30 — 18 ans
Première suisse romande
Le dernier Luchino Visconti · Un des cinq plus grands metteurs en scène du monde
LES DAMNÉS
avec Dick Bogarde, Ingrid Thulin, Helmut Berger R. Verley · Parlé français

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Un immense éclat de rire ! Un nouveau grand succès ultracomique
UNE VEUVE EN OR
Claude Rich et Michèle Mercier vous maintiendront en état d'hilarité permanente, dans ce film signé M. Audiard

Bel-Air Tél. 25 53 12
1415, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
Première suisse romande
Un superfilm d'action, avec Rod Taylor, Christopher Plummer, Lili Palmer, Daliah Lavi
MANDAT D'ARRÊT
Parlé français · Technicolor

Bourg Tél. 22 86 22
4.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 12 ans
Dimanche, dernier jour — **7e semaine**
Mardi et vendredi à 12.15 CINE-LUNCH
La révélation de l'année! Le cinéma a trouvé un acteur comique de 82 ans le grand pianiste Arthur Rubinstein
L'AMOUR DE LA VIE
filmé par François Reichenbach
Faveurs strictement suspendues
Prix: Fr. 4.—, 5.—, 6.—

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 12 ans
Première vision
Un film d'Henry Brandt
VOYAGE CHEZ LES VIVANTS
Une œuvre exceptionnelle qui ne doit laisser personne indifférent.
Eastmancolor

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 16 ans
6e semaine à Lausanne
Succès foudroyant · Charles Bronson et Marlène Jobert
LE PASSAGER DE LA PLUIE
de René Clément
Le meilleur film français de la saison!

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.15, 20.30 — 16 ans
Dernier jour
Henri Verneuil présente J.-P. Belmondo dans
WEEK-END A ZUYDCOOTE
avec Catherine Spaak, Pierre Mondi, François Périer

Georges V Tél. 25 45 31
Fermé pour cause d'incendie
Réouverture
dans quelques jours

Lido Tél. 23 21 44
En franç.: 14.20, 20.15, 22.15 — 16 ans
En angl.: 16.15, 18.15 (s.-t.)
Première suisse
Le chef-d'œuvre d'Abraham Polonsky
Un film qui fait honneur à la haute lignée du western !
WILLIE BOY
avec Robert Redford, Katharine Ross
Panavision · Technicolor

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 — 10 ans
LE GENDARME SE MARIE
Louis de Funès et la brigade du rire
Scope - Couleurs - Louez: balcon numéroté le samedi à 20 h. 30

Palace Tél. 22 13 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 18 ans
Première
L'œuvre osée de Radley Metzger
La plus étrange histoire d'amour jamais contée !
THÉRÈSE ET ISABELLE
avec Essy Persson et Anna Gael
Tiré de l'œuvre de Violette Leduc
Parlé français · Faveurs suspendues

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Première suisse,
en même temps que Paris
Brigitte Bardot dans le film de Delville
L'OURS ET LA POUPÉE
Le charme naturel de B. B. est simplement grandiose ! · Avec J.-P. Cassel
Eastmancolor · Faveurs supprimées

Corso-Renens Tél. 34 00 35
RELACHE
Dès jeudi:
20.30 — 16 ans
SYLVIE ET L'AMOUR

MOUDON: La remarquable avance socialiste

Le Parti socialiste remercie les électeurs et les électrices de l'arrondissement pour leur magnifique appui. En effet, si, il y a quatre ans, il suffisait de quelques listes de moins pour que notre siège ne nous soit pas attribué à la première répartition, il en va bien autrement aujourd'hui. Ce siège nous est acquis et nous avons gagné en plus 1080 suffrages, c'est-à-dire presque un tiers du siège suivant...

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que, cette année, il y avait un parti de plus en compétition. L'avance du socialisme dans notre région suit celle de tout le canton. En effet, le Parti socialiste est le seul parti à avoir augmenté sa députation régulièrement comme par le passé. Cette progression est le signe de la reconnaissance des citoyens pour un parti qui travaille dans l'intérêt des salariés et des ouvriers.

1966. — 5675 radicaux, 5574 PAI, 2395 socialistes, pas de libéraux.

1970. — 5735 radicaux (+ 60), 5741 PAI (+ 167), 3475 socialistes (+ 1080), 1088 libéraux (+ 1088).

Ces chiffres représentent les suffrages (et non les voix personnelles) qui sont déterminants pour la répartition proportionnelle des sièges du Grand Conseil.

Parti socialiste
de l'arrondissement de Moudon.

AU GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS
LE SALON OU LA CUISINE

C'est très souvent qu'on parle, à propos des affaires de l'Etat, du « ménage cantonal ». L'allusion est valable: la conduite d'un Etat peut en effet être assimilée, toutes proportions gardées, à celle d'un ménage. Encore y a-t-il la façon de concevoir cette mission. Le problème n'est pas tant que le nombre même des membres de ce ménage rende plus compliquée la tâche que lorsque seule trois ou quatre personnes sont en cause. Le problème n'est pas non plus les disputes qui éclatent parfois au sein de ses membres. Le problème, dans le ménage du canton de Neuchâtel (ce n'est ni la première ni vraisemblablement la dernière fois que nous le déplorons), c'est qu'une partie des membres voudrait parfois se réunir au salon alors que l'autre partie se cramponne toujours à la cuisine. Bien évidemment, on ne peut prendre les décisions voulues quant à la marche future du ménage si toute une partie des intéressés s'obstine à n'avoir en vue que la quantité de sel dans la soupe, la température du four, l'emplacement des casseroles et le chou-fleur à acheter.

C'est pourtant ainsi: chaque fois qu'un député — on les trouve à gauche, cette sorte-là, ce n'est pas faire preuve de partialité que de le préciser — désire voir le Parlement, le gouvernement, définir une politique générale, arrêter des principes directeurs, se prononcer sur une idée-force, la majorité bourgeoise, députés et Conseil d'Etat rétorque en termes de petite procédure, de train-train, de préoccupations à courte vue. C'en est arrivé au point que les mots même de doctrine, de politique font l'effet à cette majorité d'affreux microbes. Quand ils les entendent, ils sortent leur eau de Javel. On a même fait du règlement du Grand Conseil une fiche de recette culinaire; tout ce qui n'entre pas dans la composition immédiatement consommable du prochain frichti en est éliminé. Ainsi la notion même de motion, qui est une demande d'étude, a été adaptée: à la cuisine, on n'étudie pas ce qu'on n'est pas tout à fait sûr de pouvoir apprêter; une motion ne sera donc pas acceptée, l'idée qu'elle émet ne sera pas creusée, si on n'entrevoit pas d'emblée la possibilité de la mettre sous la fourchette le lendemain. Avec une telle tournure d'esprit, on s'étonne ensuite que les gosses se détachent du foyer!

Cette fâcheuse tournure d'esprit, nous l'avions ressentie lundi lors du débat sur l'Université; elle est apparue hier à nouveau à propos de l'imposition des rentiers et des vacances des apprentis.

Imposition des rentes

Pour compenser la progression à froid, le Conseil d'Etat avait proposé, en décembre dernier, de permettre aux rentiers AVS une défalcation sur leur bordereau d'impôt. On avait renvoyé ce projet au gouvernement pour une étude plus approfondie. Hier, M. Blaser (POP) revenait avec une proposition semblable. On pouvait discuter des termes, des montants, oui. Mais c'était l'occasion de décider cette fois du principe. C'est ce que dit au nom du groupe socialiste R. Spira, qui suggéra de voter l'entrée en matière et de fixer le deuxième débat à une séance ultérieure, afin qu'entre-temps le Conseil d'Etat ait pu profiter de présenter les idées générales qu'on lui réclamait il y a trois mois. Eh bien, non! La discussion s'égara sur de tortueuses questions techniques, sur des réminiscences historiques, mais la question de principe, on ne voulait plus l'aborder, et le projet de décret de M. Blaser fut repoussé par le Conseil d'Etat par 51 voix bourgeoises contre les 43 de la gauche et de l'extrême-gauche. Seul de la droite le député J.-F. Aubert laissa entendre qu'il avait des principes: aucune déduction fiscale, ni sur revenu, ni sur bordereau, tel est son credo. Il est juste dommage pour l'homogénéité de sa position qu'il souffre les déductions sur la fortune!

Vacances des apprentis, encouragement des sports

On vit mieux encore avec le débat sur les vacances des apprentis. Une motion Blaser et consorts (POP) invitait le Conseil d'Etat à étudier l'introduction d'une quatrième semaine obligatoire de vacances pour les apprentis et les salariés de moins de 20 ans. A ce problème était lié celui qu'Henri Eisenring (soc.) développa dans une autre motion, où il demandait, au nom de la santé publique, un encouragement à la pratique des sports, notamment par l'introduction d'après-midi de sport, d'éducation physique, pour les apprentis. Dans les deux cas, le principe était qu'il fallait réduire l'inadmissible différence de traitement entre lycéens, élèves des écoles moyennes, et apprentis, jeunes salariés, tant dans le domaine des vacances que dans celui des sports. Deux autres motions, l'une de Mme M. Greub (POP), l'autre, non développée, de Jacques Boillat (soc.), allaient dans le même sens. Mais c'est J.-P. Graber (soc.) qui donna toute sa dimension au débat en réclamant, à l'appui d'un amendement à la motion Blaser qu'on introduise non seulement des mesures d'égalisation de traitement salariés-étudiants, mais encore la motion de « vacances dégressives ». Le benjamin du Grand Conseil estimait en effet fort justement que le saut entre le régime scolaire, avec une douzaine de semaines de vacances annuelles, avec des journées sportives, et le régime de l'apprentissage ou de la vie salariée, est trop important, trop perturbant. Il convient donc, dit J.-P. Graber, de ne diminuer que progressivement la durée des vacances: six semaines par exemple, pour les apprentis ou les jeunes salariés de première année, cinq semaines pour ceux de deuxième, quatre semaines ensuite. De même devrait-on introduire le système de la « retraite progressive » car des problèmes semblables quoiqu'en chemin inverse, se posent à cette autre période de la vie, où le travailleur passe sans transition de la vie active au loisir complet.

Cette fois, sur tous les bancs on reconnut la justesse des vues des opinants. Comme vous avez raison! Mais nous refusons pourtant la motion Blaser et l'amendement Graber, dirent en chœur libéraux, radicaux, « progressistes »-nationaux... et Conseil d'Etat. Pourquoi ? Parce que cette affaire regarde les associations professionnelles, pas l'Etat! L'horreur des lois était si grande qu'on refusait d'étudier, seulement d'étudier, le problème... Rappelons que naguère notre canton avait été un pionnier des trois semaines de vacances légales... En revanche, les motions Eisenring, Greub et Boillat, qui ne touchent pas le problème dans sa généralité, furent acceptées.

Logements

Quatre autres motions évoquaient le problème du logement. L'une (M. Olympi, PPN) touchait à la rationalisation des constructions scolaires; la seconde (M. Broillet, POP) suggérait une action destinée à faciliter la modernisation d'immeubles locatifs dans des régions défavorisées; la troisième (M. Dubois, POP) réclamait une septième action HLM; la dernière (M. Olympi, PPN) demandait un encouragement de l'épargne-logement. La première et la dernière furent acceptées sans difficulté. Les deux autres furent refusées, mais il ressortit de la discussion que l'encouragement à la construction d'appartement à loyer modéré sera poursuivi.

En outre...

... le Grand Conseil, qui tenait là sa dernière session sous la présidence de Pierre Aubert (15 points liquidés en deux jours: c'était un nouveau record!) a:

- **entendu la réponse du Conseil d'Etat à une interpellation Michel Rousson (soc.) sur l'affaire Leuba, cet étudiant gauchiste privé de sa bourse en raison de ses opinions gauchistes non démocratiques; on refusa d'admettre qu'il y avait eu maladresse, ce qui aurait été simple et honnête; mais on nous donna l'assurance que le délit d'opinion n'existait pas en pays neuchâtelois à nouveau de sa bourse dès cet été;**
- **pris connaissance des explications rassurantes du conseiller d'Etat Béguin en réponse à une interpellation de M. Barbezat (lib.) qui s'inquiétait du contingentement laitier;**
- **accepté une motion de Jean-Pierre Huther (soc.) demandant d'étudier la possibilité d'ouvrir une semaine avant le scrutin les bureaux de vote, dans le cadre de la lutte contre l'abstentionnisme;**
- **accepté encore une motion de M. Moser (rad.) demandant l'étude d'un impôt minimum sur les personnes morales;**
- **pris acte d'un rapport verbal de situation sur la question de l'assurance maladie des personnes âgées, présenté par le Conseil d'Etat qui reviendra sur ce problème en automne;**
- **félicité, par la voix du président P. Aubert, la triple championne suisse de ski Michèle Rubli;**
- **pris rendez-vous pour le mardi 19 mai, date à laquelle avant d'entamer l'examen des comptes, il prendra congé de son dynamique président Aubert et le remplacera par M. Jean-Georges Vacher (lib.)**

Michel-H. KREBS.

Esprit, es-tu là ?

★ *M. J.-F. Aubert (lib.) a toujours des interventions fort originales, dont il sait émailler la sévérité par quelques traits d'humour. Ainsi hier, agacé par une discussion dont le thème revenait pour la troisième ou quatrième fois, il émit cette idée: « On devrait avoir un recueil systématique des arguments. Un député dirait : « Je choisis l'argument » 3 et l'argument 5. » Et l'adversaire répondrait : « Je vous retourne » le 9 et le 10 ; et toc ! » Chacun comprendrait et dirait : « Ah ! oui, » très bien ! Voilà !... »*

★ *Un député en verve murmurait, après que M. H. Donner (rad.) était intervenu dans une très belle langue, certes, mais en défaveur des apprentis : « Décidément, la façon de Donner vaut mieux que ce... qu'on ne donne pas ! »*

★ *Le même — eh ! oui, il y a aussi des humoristes volontaires au Grand Conseil ! — après une intervention de M. Olympi (PPN) en faveur du sport : « Pas à dire, ça, c'est l'idéal olympique... »*

Nous sommes trois milliards et demi

La population du globe atteindra les sept milliards d'habitants en l'an 2009 au rythme actuel de croissance, selon l'annuaire démographique de l'ONU, fondé sur les données à la mi-1968 et publié mardi. La population totale actuelle (à la date de référence) s'élève à 3,512 milliards d'habitants.

Avec une population évaluée à 730 milions d'âmes en 1968, la Chine demeure le pays le plus peuplé, mais selon la tendance actuelle, l'Inde la dépassera en 1999.

En 1968, en effet, l'Inde avait une population de 528 millions d'habitants et un rythme de croissance annuel de 2,5 %. En Chine, où le contrôle des naissances a été établi avant de l'être en Inde, la croissance n'est que de 1,4 %.

La population des régions en millions est la suivante:

Asie, 1946; Europe, 455; Afrique, 336; Amérique latine, 267; URSS, 238; Amérique du Nord, 222; Océanie, 18,5.

Les quinze pays les plus peuplés, en millions d'habitants, sont les suivants:

Chine, 730; Inde, 524; URSS, 238; USA, 201; Indonésie, 113; Pakistan, 110; Japon, 101; Brésil, 88; Nigéria, 63; Allemagne (Ouest), 58; Grande-Bretagne, 55; Italie, 53; France, 50; Mexique, 47; Philippines, 36.

DEUX SORTES DE MORT

Dans le monde entier, l'espérance de vie des femmes reste plus élevée que celle des hommes.

Les causes principales de décès dans les pays industrialisés sont le cancer et les affections cardiaques, mais dans le tiers monde, ce sont dans la plupart des cas les maladies contagieuses et parasitaires, pneumonie, gastrite, duodénite, entérite et colite, blessures subies à l'accouchement et maladies infantiles.

Le taux mondial de croissance démographique est de 1,9 %, variant de 7,9 % dans l'île de Guam, dans le Pacifique, à moins 1,0 % dans le territoire portugais de Macao, attenant à la Chine.

Par régions, le taux de croissance varie de 0,8 % en Europe, à 1,1 % en URSS, 1,3 % en Amérique du Nord, 2,0 % en Asie et en Océanie, 2,4 % en Afrique, 2,9 % en Amérique du Sud, et 3,5 % en Amérique centrale.

C'est en Europe septentrionale que la mortalité infantile est la plus basse et l'espérance de vie la plus grande.

LES QUINZE PLUS GRANDES VILLES

Une partie importante de l'annuaire est consacrée à l'expansion urbaine dans le monde. Il précise qu'à la mi-1968, il y avait 1645 villes de plus de 100 000 habitants, dont 233 aux Etats-Unis.

Distinguant entre les villes proprement dites et les agglomérations urbaines, l'annuaire établit la liste des quinze plus grandes villes « propement dites » du monde:

Tokyo, 8 960 000 âmes en 1967; New York, 8 022 500 âmes en 1967; Changhai, 6 900 000 âmes en 1957; Moscou, 6 466 000 âmes en 1968; Bombay, 5 368 484 âmes en 1968; Le Caire, 4 219 853 âmes en 1966; Sao-Paulo, 4 098 000 âmes en 1966; Pékin, 4 010 000 âmes en 1957; Rio-de-Janeiro, 3 909 000 âmes en 1966; Séoul, 3 794 959 âmes en 1966; Chicago, 3 550 404 âmes en 1960; Delhi, 3 469 698 âmes en 1960; Buenos Aires, 3 447 471 âmes en 1968; Leningrad, 3 338 000 âmes en 1968.

Ils préfèrent Israël à l'URSS

Trente-neuf Juifs de Moscou ont condamné, dans une déclaration qu'ils ont remise à des journalistes occidentaux, la campagne anti-israélienne officielle de l'Union soviétique et ont exprimé leur détermination d'émigrer en Israël.

Il s'agit d'une réponse à une déclaration de 52 personnalités juives soviétiques, qui avait été lue la semaine dernière lors d'une conférence de presse. Les signataires avaient loué la politique israélienne de l'URSS et avaient comparé l'Israël d'aujourd'hui avec l'Allemagne d'Hitler.

Aucun des signataires de cette nouvelle déclaration, qui sont âgés de 30 à 71 ans, n'est une personnalité de la vie publique. Ce sont en majeure partie des médecins et des ingénieurs. Les 39 Juifs ont joint à leur déclaration une lettre ouverte au chef de la presse du Gouvernement soviétique M. Zamyatin, qui a dirigé la conférence de presse de la semaine dernière, lui demandant d'en organiser une autre, au cours de laquelle ils pourraient présenter leur point de vue.

Les signataires se sont décrits comme des « Juifs prêts à n'importe quel moment à tout laisser derrière eux, et à se rendre en Israël, même à pied ».

● LE CAIRE. — Le directeur du journal cairote « Al Ahram », qui est l'un des proches confidents de Nasser, a déclaré mardi, au cours d'une interview télévisée, que l'Union soviétique était sur le point de prendre une décision importante en ce qui concerne le Proche-Orient, et que les meetings populaires qui ont lieu actuellement dans l'ensemble de l'URSS constituaient le prélude à une telle décision.

● KARLSRUHE. — Un porte-parole du Parquet fédéral ouest-allemand de Karlsruhe a indiqué mardi soir que deux Arabes, soupçonnés d'appartenir à une organisation criminelle, ont été arrêtés récemment en RFA. Le porte-parole n'a cependant pas précisé si ces deux Arabes étaient impliqués dans les récents attentats commis contre des avions de transport civils, en Suisse et en Allemagne.

● LONDRES. — En réponse à une question de M. Heath, chef de l'opposition, H. Wilson a déclaré qu'il n'y avait pas de politique concertée entre la France et la Grande-Bretagne à l'égard de la vente de matériel militaire à la Libye. Il a ajouté, toutefois, que lors de la récente visite à Londres de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères français, la question des ventes d'armes à la Libye avait été évoquée.

● PRAGUE. — A la suite de l'arrestation d'un prêtre dans le village de Zazriva, en Slovaquie, une patrouille de police a été attaquée. Un des policiers a été grièvement blessé.

● PARIS. — La Faculté des lettres sur le campus de Nanterre a repris mardi matin ses cours, dans le calme, mais la Faculté de droit demeure fermée, tandis que les autorités universitaires tentent de parvenir à un accord avec les étudiants, pour éviter la reprise des troubles.

● JÉRUSALEM. — Une démarche de la France a été entreprise auprès d'Israël, pour lui conseiller la modération à l'égard du Liban.

● ROME. — On note une nette reprise des grèves en Italie, où 120 000 ouvriers et employés de l'électricité se mettent notamment en grève aujourd'hui.

Chypre: L'«Enosis» est devenue une arme aux mains du fascisme grec

L'île de Chypre était quelque peu sortie de l'actualité internationale depuis l'affrontement gréco-turc de 1967 qui a failli précipiter dans la guerre deux nations membres de l'OTAN.

On savait cependant que les menaces contre l'indépendance de Chypre, loin de s'atténuer, ont pris un tour nouveau depuis l'accession au pouvoir des colonels à Athènes.

L'apparition d'un mouvement d'extrême droite opérant à Chypre, le Front national, a concrétisé le conflit sournois qui oppose maintenant Nicosie et Athènes. Cette organisation s'est livrée à une série d'attentats visant à désorganiser l'appareil gouvernemental cypriote grec et à renforcer les pouvoirs des agents sur place du régime d'Athènes. La tentative d'assassinat perpétrée dimanche contre Mgr Makarios a cependant été suivie d'une enquête de police dans une autre direction : une perquisition a été effectuée au domicile de l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Polycarpos Georgadjis, qui est à la tête d'un groupe d'éléments de droite également opposés au gouvernement Makarios, bien qu'hostiles eux-mêmes au Front national.

C'est M. Georgadjis qui avait été accusé en 1968, par Athènes, d'être impliqué dans un complot contre le premier ministre grec, M. Papadopoulos.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées. M. Georgadjis nie toute participation à l'affaire.

Il y aura bientôt dix ans que l'indépendance de l'île de Chypre a été proclamée.

Bien qu'Etat souverain en droit international, Chypre n'a cependant bénéficié que d'une indépendance tronquée par des accords anglo-gréco-turcs destinés, en principe, à garantir la protection des deux communautés grecque et turque de l'île, en fait à assurer aussi la protection des intérêts occidentaux et ceux de l'OTAN.

Par ailleurs, si la revendication du rattachement à la Grèce ou Enosis représente incontestablement une aspiration des Cypriotes grecs, encore qu'elle semble impliquer dans le «facteur turc» un partage de l'île, il est impossibe pour les démocrates européens de poser le problème de la même façon avant et après 1967, avant et après le coup d'Etat fasciste à Athènes.

L'Enosis, aujourd'hui, signifie le rattachement à la dictature d'un demi-million de Cypriotes grecs, la chute d'un refuge pour l'hellénisme libre.

Le partage de l'île de Chypre entre la Grèce et la Turquie ne serait lui-même qu'une solution faisant bon marché du droit à l'autodétermination des Cypriotes grecs autant que turcs.

Dans ces conditions, toutes les attaques contre le pouvoir du vieil ethnarque de Nicosie, visant à effriter son régime, n'ont d'autre effet que d'accroître les chances des colonels grecs d'imposer leur loi à Nicosie.

Les intrigues de l'Ambassade des Etats-Unis à Athènes, qui se sert du problème cypriote comme d'une monnaie d'échange dans les tractations des Etats-Unis et de l'OTAN avec la Grèce et la Turquie, sont une autre face de cette même politique réactionnaire qui, en Méditerranée orientale, a sacrifié la liberté d'un peuple à la phobie anticommuniste.

Est-ce que, finalement, c'est vers la Turquie qu'il faudra se tourner pour faire échec aux manœuvres de l'extrême droite grecque ? Mieux vaut assurément, dans l'immédiat, que soient défendus les droits de l'Etat cypriote.

R. F.

(« Le Peuple de Bruxelles ».)